
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

19 Avril 2024

Sommaire



I.	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	04
II.	Présentation de la société	06
III.	Rapport d'activité 2023	16
IV.	Rapport d'audit sur les états financiers individuels 2023	30
V.	Rapport d'audit sur les états financiers consolidés 2023	72
VI.	Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire	110

I. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2024



LA SOCIÉTÉ ENNAKL Automobiles SA
Capital Social : 30 000 000 TND
Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis
RNE : 0001949C

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2024

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 19 avril 2024** à **9H00** au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
3. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2023
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023
5. Affectation des résultats de l'exercice 2023
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024
7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2024
8. Nomination d'un administrateur représentant les petits porteurs sur la bourse de Tunis
9. Nomination d'administrateurs
10. Nomination de commissaires aux comptes
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

II. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ



LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES



OBJET

La société a pour objet principal le commerce du matériel de transport et de tout ce qui se rapporte à ce domaine.

Son objet pourra s'étendre à la représentation, le commerce et les réparations des automobiles, camions, tracteurs, matériels de motoculture, etc....

Elle peut s'intéresser par voie de souscription, d'apports, fusion, ou par tout autre moyen, à toutes entreprises connexes en quelque lieu que s'exerce l'action de son entreprise.

La société peut également :

- Prendre des participations directes ou indirectes à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
- Entreprendre toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles, immobilières ou financières ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

ADRESSE DU SIEGE

Zone Industrielle Charguia II BP 129 Tunis Cedex 1080

REGIME FISCAL

Droit commun
Matricule fiscale : 0001949/C/A/M

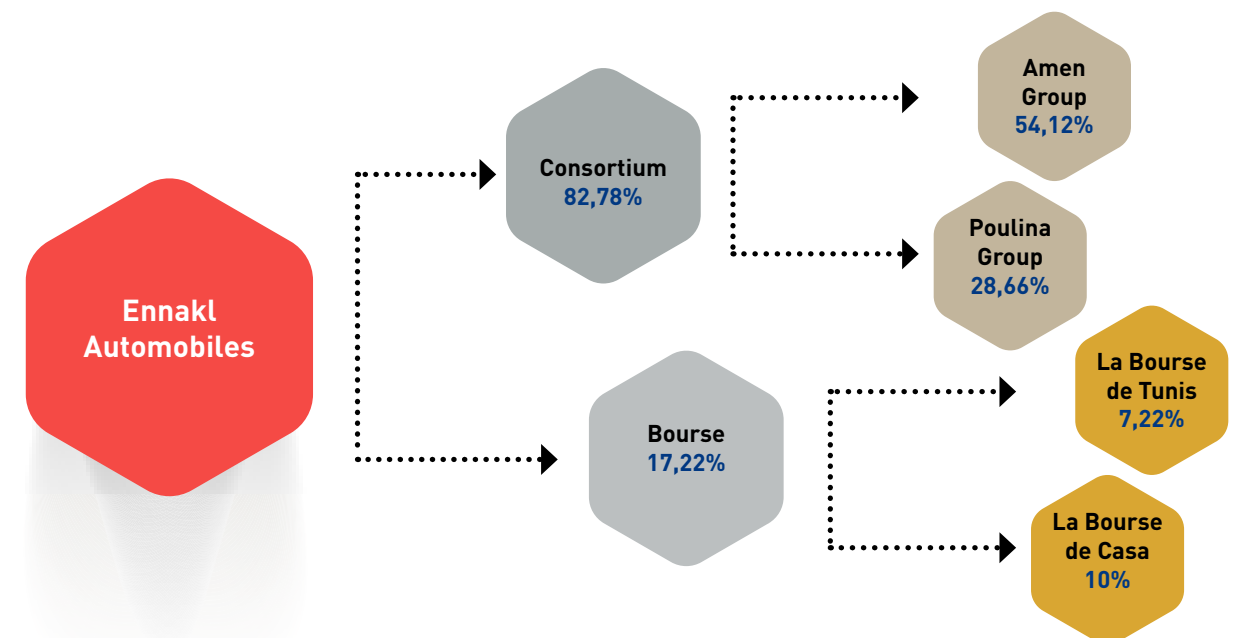
IDENTIFIANT UNIQUE

0001949C



REPARTITION DU CAPITAL

Le capital social est de 30 000 000 DT divisé en 30 000 000 actions d'une valeur de 1DT l'action, intégralement souscrites et entièrement libérés en numéraire.
[Au 31/12/2023]



LA GOUVERNANCE

Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni 4 reprises durant l'année 2023 :

- Le 21/03/2023
- Le 25/04/2023
- Le 25/08/2023
- Le 20/12/2023

Il est composé comme suit :

Administrateur	Représenté par	Echéance du mandat : AGO qui statuera sur les Etats Financier	Dernier poste occupé dans la société
IBRAHIM DEBACHE	Lui-même	31 décembre 2023	Président du conseil
PARENIN	Houneida Fliss	31 décembre 2025	Membre du conseil
SIHAM EL MACHTANI	Elle-même	31 décembre 2025	Membre du conseil
LOBNA FEKI	Elle-même	31 décembre 2025	Présidente du comité permanent d'audit interne
COMAR	Marouane BEN SAID	31 décembre 2023	Membre du comité permanent d'audit interne
PGI HOLDING	HALIM BEN YEDDER	31 décembre 2023	Membre du comité stratégique
PGH HOLDING	Khaled BOURICHA	31 décembre 2023	Membre du conseil
M. MALEK CHAHED	Lui-même	31 décembre 2023	Membre du conseil
LA SOCIÉTÉ TUNISIE LEASING & FACTORING	HICHEM ZGHAL	31 décembre 2024	Membre du conseil
LA SOCIÉTÉ PARTNER INVESTMENT (SPI)	M. AHMED BOUZGUENDA	31 décembre 2024	Membre du conseil
MME SONIA HARROUCH MEHRI	Elle-même	31 décembre 2024	Membre du comité permanent d'audit interne



Direction générale composée de :

- M.Anouar BEN AMMAR : Directeur Général
- M.Laroussi BEN YEDDER : Secrétaire Général
- M.Ahmed Maher JAIET : DGA détail
- M.Habib LASRAM : DGA groupe

Un comité de direction « CODIR » se réunit mensuellement pour discuter les réalisations du mois écoulé par rapport aux objectifs fixés et définir les grandes actions à mener lors des mois suivants.

Les comités rattachés au Conseil d'administration :

Les comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance :

Comité stratégique

Le comité stratégique est l'organe consultatif ayant pour mission d'accompagner le Conseil d'Administration dans sa réflexion stratégique quant à la validation et la mise en œuvre de la stratégie de développement et de croissance de la société.

Comité permanent d'Audit

Ce comité a pour mission d'assurer la fiabilité de l'information financière et évaluer l'efficacité du système de contrôle interne.

Il est composé de quatre membres :

- Lobna FEKI : Présidente du Comité
- Marouane BEN SAID : Membre du Comité
- Mme Sonia Harrouch MEHRI : Membre du Comité
- Fethi MISTIRI : Conseillé



○ COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes associés - **MTBF membre du réseau international PwC**, représenté par **M. Mohamed Lassaad BORJI**, membre de l'ordre des Experts comptables de Tunisie.

Adresse : Immeuble PwC Rue du lac d'Annecy -1053 les Berges du lac, Tunis - Tunisie.

La société Expert Partners, représenté par **M. Salah MEZIOU** membre de l'ordre des Experts comptables de Tunisie.

Adresse : Centre Urbain Nord, Tour des bureaux, Mezzanine Bureau M.B. 04 - 1082 - Tunis.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont homologués selon un barème fixé par un arrêté conjoint des ministères des finances et du commerce.

○ RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La société ENNAKL Automobiles s'est inscrit depuis quelques années dans une démarche RSE qui intègre la gestion des risques environnementaux et sociaux liés à son activité.

Dans le cadre d'un programme de coopération entre la BVMT et la SFI (Société Financière Internationale A fin 2023, la société ENNAKL a déposé sa candidature pour bénéficier des avantages de ce programme, qui prévoit l'accompagnement d'une cohorte d'entreprises tunisiennes cotées, dans la structuration et la mise en œuvre d'une démarche ESG.

En janvier 2024, la société ENNAKL a été sélectionnée avec 14 autres sociétés cotées en bourse pour bénéficier de l'accompagnement pour la mise en place de pratiques et des reporting ESG. Ce programme s'étalera sur période de 12-18 mois

A ce jour, la démarche RSE de la société ENNAKL Automobiles repose sur trois piliers fondamentaux qui sont :

1. Pilier social

- Amélioration de la sécurité sociale
- Contribution au bien-être des employés
- Développement des compétences des employés en investissant dans la formation et la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences GPEC
- Développement d'un système d'intéressement et de motivation pour booster la productivité et améliorer le rendement
- Promouvoir l'égalité entre Hommes et femmes
- Consolidation des emplois des jeunes et des cadres
- Intégration des valeurs d'Ennakl dans toute décision et toute réflexion stratégique de la société
- Aides et subventions aux associations à finalité sociale
- Mécénat culturel

2. Pilier économique

- Respect l'éthique des affaires et la déontologie de la profession, la société s'est engagée à ce que toutes ses activités soient conformes à la législation nationale ainsi qu'aux bonnes pratiques de gestion.

3. Pilier écologique

- Préservation de l'environnement en réduction des déchets
- Etablissement d'un plan de réduction de la consommation de l'énergie et la migration vers l'énergie photovoltaïque

○ RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

La société ENNAKL Automobiles s'est engagé à se conformer à ses obligations légales et réglementaires en matière de communication et de publication financière sur les deux marchés Tunisien et Marocain.

Cette communication est effectuée sous forme de :

- Publication d'indicateurs d'activité trimestriels.
- Publication financière semestrielle et annuelle.
- Publication de Communiqués de presse.

Toutes les informations financières font objet d'une publication sur le site web de la société : www.ennakl.com

○ **CONDITIONS D'ACCES
AUX ASSEMBLEES**

Selon l'article 25-3 des statuts de la société ENNAKL Automobiles, les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Les sociétés sont valablement représentées, soit par leur président, leur directeur général ou par un membre de leur conseil d'administration, par un de leurs gérants, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il ne soit nécessaire que le président, le directeur général, le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

○ **DISPOSITIONS STATUTAIRES
CONCERNANT L'AFFECTATION
DES RESULTATS**

En vertu de l'article 31 des statuts de la société Ennakl Automobiles :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.
- Et le cas échéant, toute somme nécessaire à la dotation d'une réserve prescrite par les textes légaux spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur proposition du conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

Le solde est servi aux actionnaires sous forme de dividendes ou prorata de leurs actions.

Les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par le conseil d'administration entre les mains du titulaire portant une attestation déterminant le nombre des titres qu'il y détient, délivrée par la société.

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

PRESENTATION GENERALE DU GROUPE « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et de deux sociétés filiales sous contrôle exclusif.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

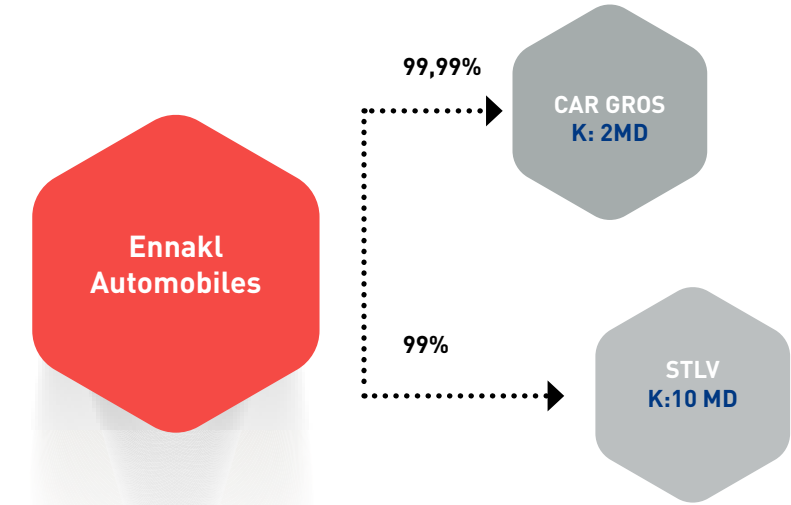
LA SOCIETE CAR GROS

Une Société à Responsabilité Limitée de droit Tunisien avec un capital de 2 000 000 Dinars. La société a pour objet, l'importation, l'exportation et la commercialisation en gros de toute pièces détachée automobile, accessoire et en générale tout produit accessoire au véhicule et la représentant de tout commerçant de pièces détachées automobiles.

LA SOCIETE TUNISIENNE DE LOCATION DE VOITURES « STLV »

Une société anonyme de droit Tunisien avec un capital de 10 000 000 Dinars. La société STLV a pour objet principal en Tunisie ou ailleurs à la location de tous types de voitures, véhicules et moyens de transport avec ou sans chauffeurs et de tout ce qui se rapporte à ce domaine. La société Tunisienne de location des voitures est le franchiseur officiel de la marque **HERTZ** en Tunisie.

REPARTITION DU CAPITAL



III. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

×



RAPPORT D'ACTIVITÉ

A. LES INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES



Selon la dernière mise à jour des indicateurs macroéconomiques publiée par l'agence nationale des statistiques, Le taux d'inflation se replie à 8,1% à la fin de l'année 2023.



Sur le quatrième trimestre de l'année 2023, le taux de chômage augmente pour s'établir à 16,4 % contre 15,2% au quatrième trimestre de 2022.



Au quatrième trimestre 2023, l'économie nationale affiche un repli de 0,2% en rythme annuel. Au total, l'économie nationale aurait enregistré une croissance de 0,4% sur l'ensemble de l'exercice 2023.



Selon les chiffres mis à jour par la Banque Centrale, les réserves en devises ont de nouveau augmenté, ils ont atteint 25 894MD au 27 décembre 2023, soit 117 jours d'importation, contre 97 jours d'importations, une année auparavant.



Le déficit de la balance commerciale est passé de 25,231 milliards de dinars en 2022 à 17,069 milliards de dinars en 2023.



Stabilisation de la politique monétaire de la BCT à un niveau du taux directeur de 8% visant à contenir le niveau d'inflation.

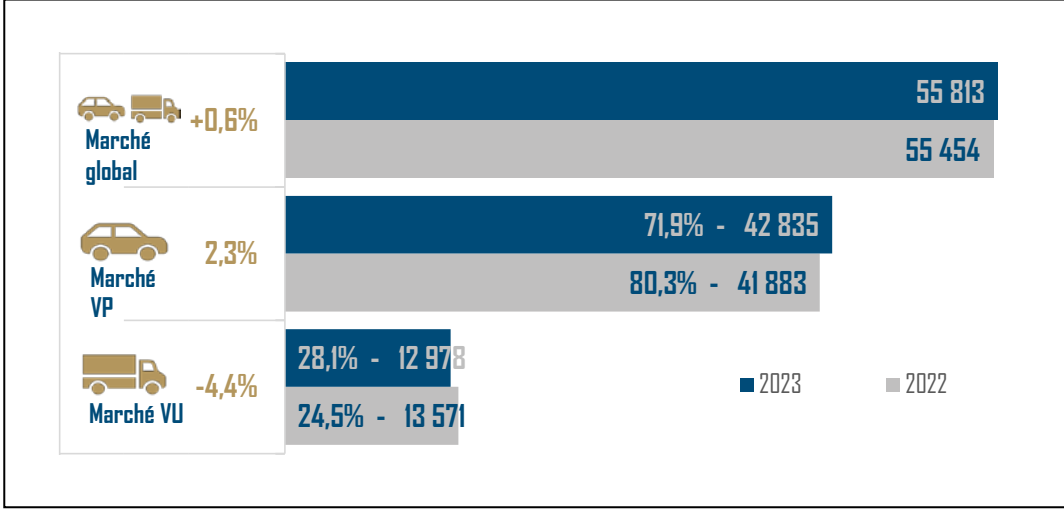
B. ACTIVITE « RETAIL »

I. LE MARCHÉ DE DISTRIBUTION DES VEHICULES LEGERS

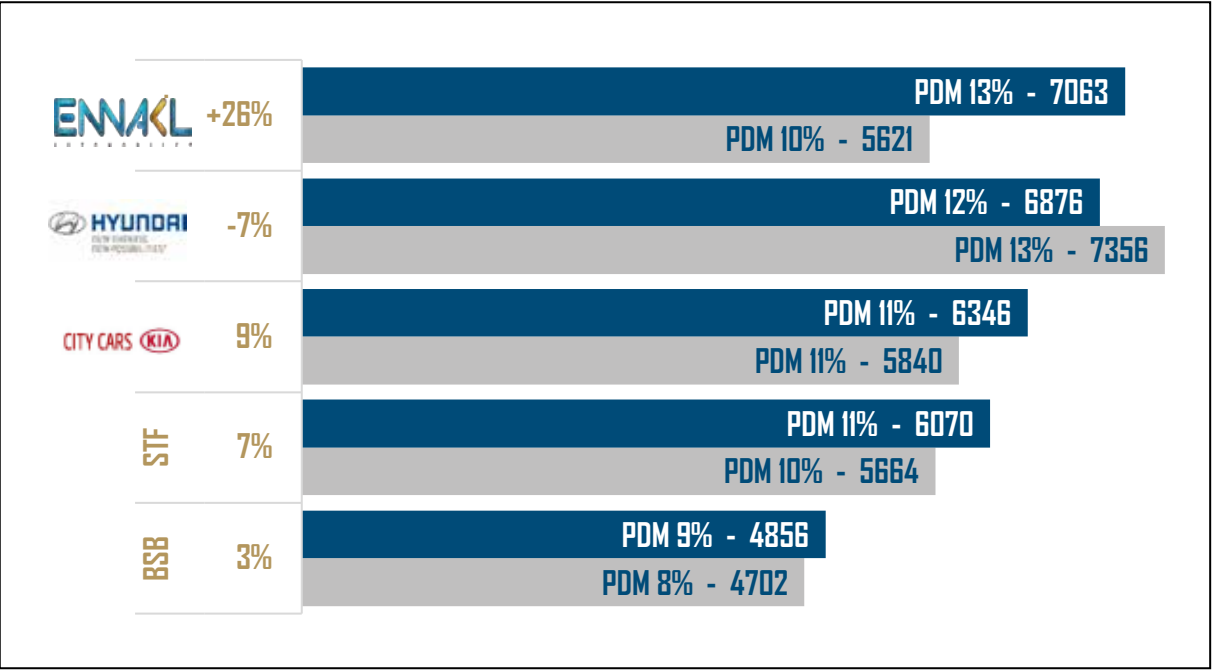
Le marché des véhicules légers a connu une progression de **0,6%** par rapport à la même période de l'année 2022, passant de **55 454** immatriculations en 2022 à **55 813** immatriculations en 2023.

Le total des immatriculations du marché VP est de **42 835** immatriculations contre un total de **41 883** voitures à la même période de 2022, soit une progression de **2,3%**.

Le marché VU est en régression de **4,4%** passant de **13 571** à **12 978** immatriculations.



L'évolution des immatriculations et de parts de marché des TOP 5 des importateurs se présente comme suit :



1. Marché des véhicules particuliers

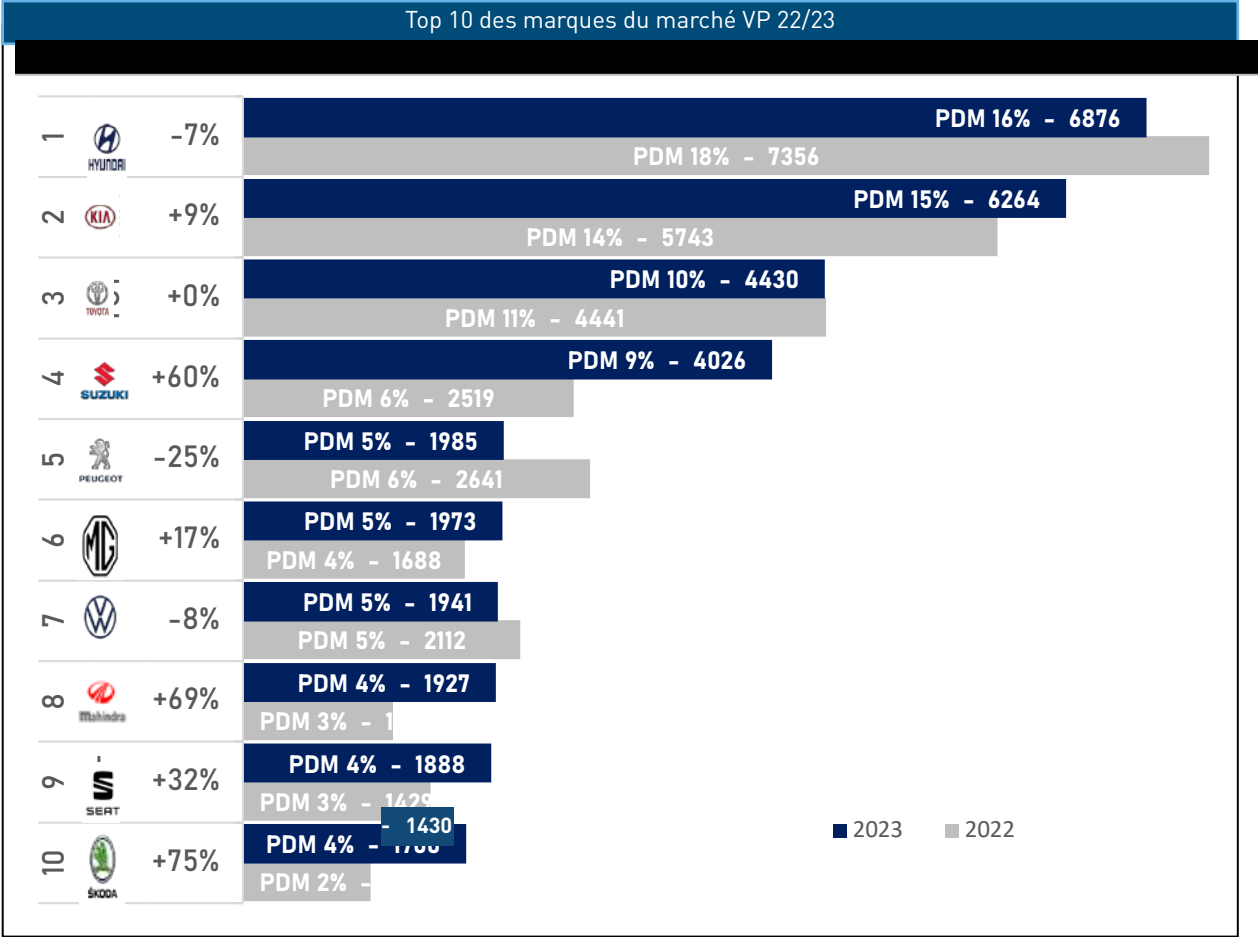
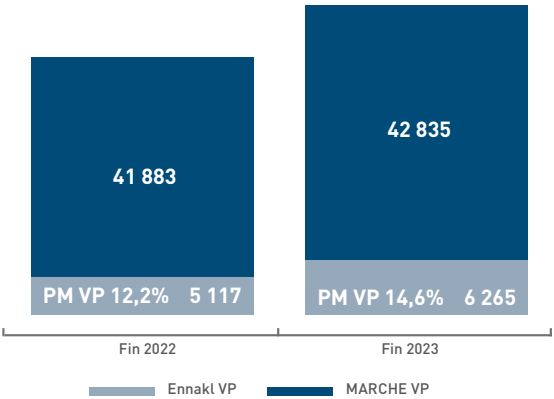


MARCHE VP

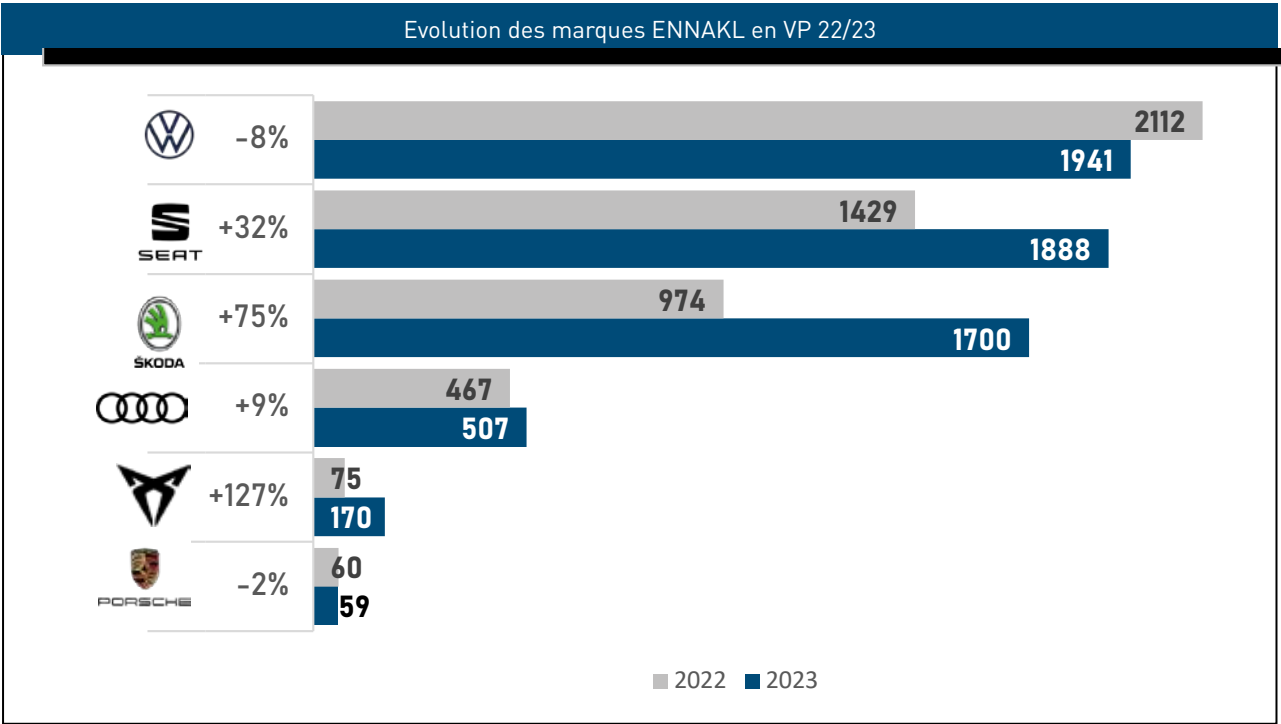
77% du marché global
Marché stable avec une
progression de 2%

ENNAKL VP

Une progression des
immatriculations de 22%
Part de marché VP 14,6% à fin
2023 contre 12,2% en 2022



L'évolution des immatriculations des marques VP de la société ENNAKL se présente comme suit :

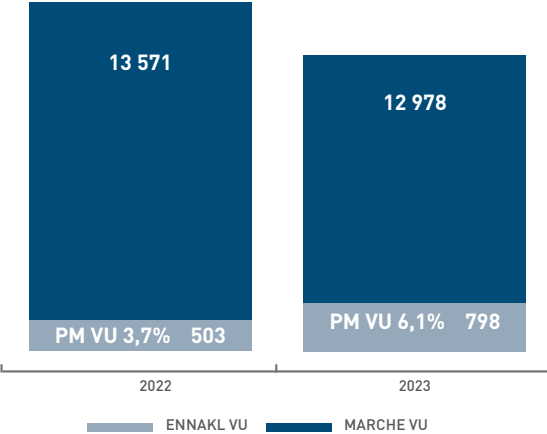


2. Marché des véhicules utilitaires



MARCHE VU
24% du marché global
Une régression de 4%

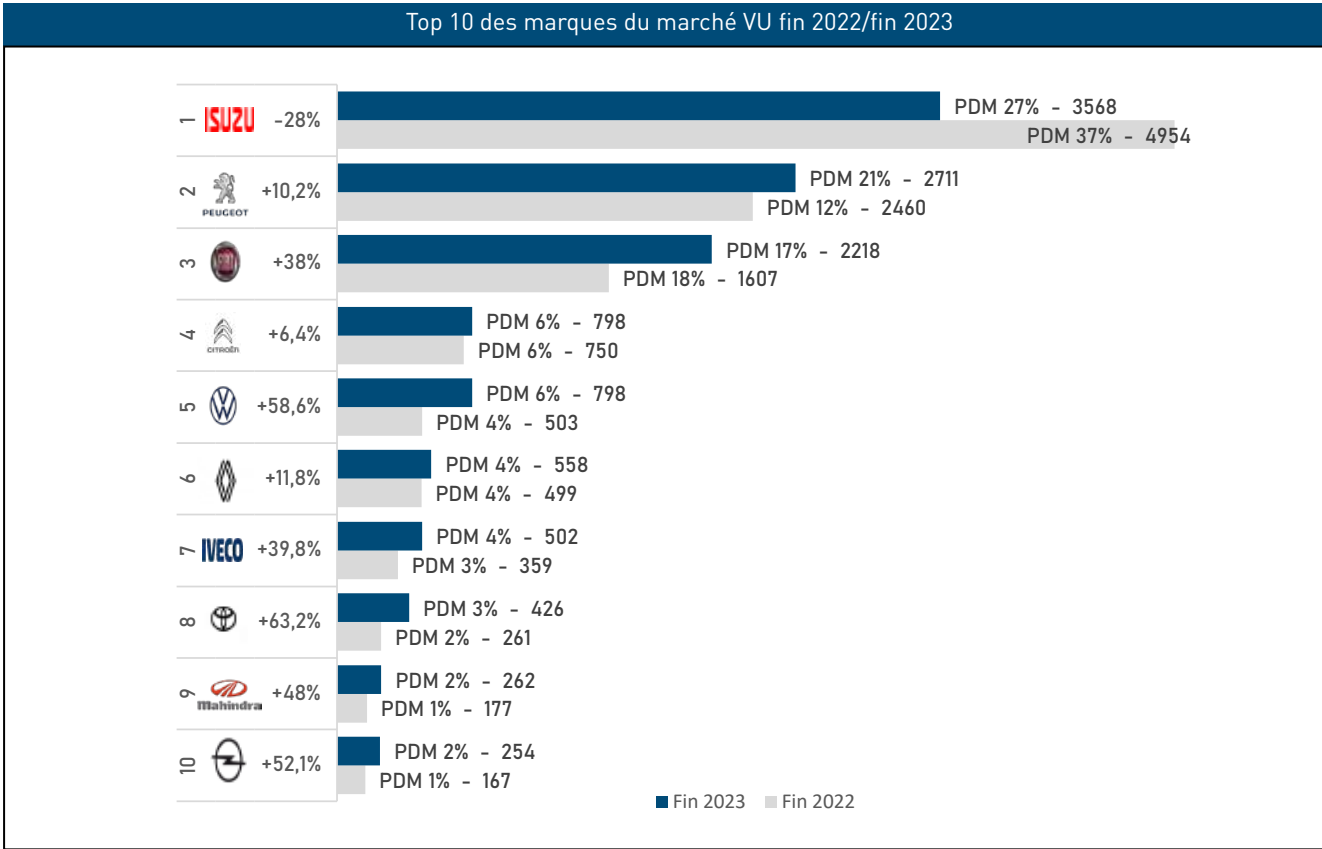
ENNAKL VU
Une progression de 59%
Part de marché VU de 6,1%



Le nombre d'immatriculations de la marque VWU a connu une progression importante de 59% et s'est établi à 798 immatriculations à fin 2023 contre 503 immatriculations à la même période en 2022.

Le marché des véhicules utilitaires (VU) a enregistré 12 978 immatriculations contre 13 571 immatriculations en 2022, soit une régression de 4%.

Le marché SKD représente 45% du marché global des véhicules utilitaires (VU) au même niveau que l'année 2022.



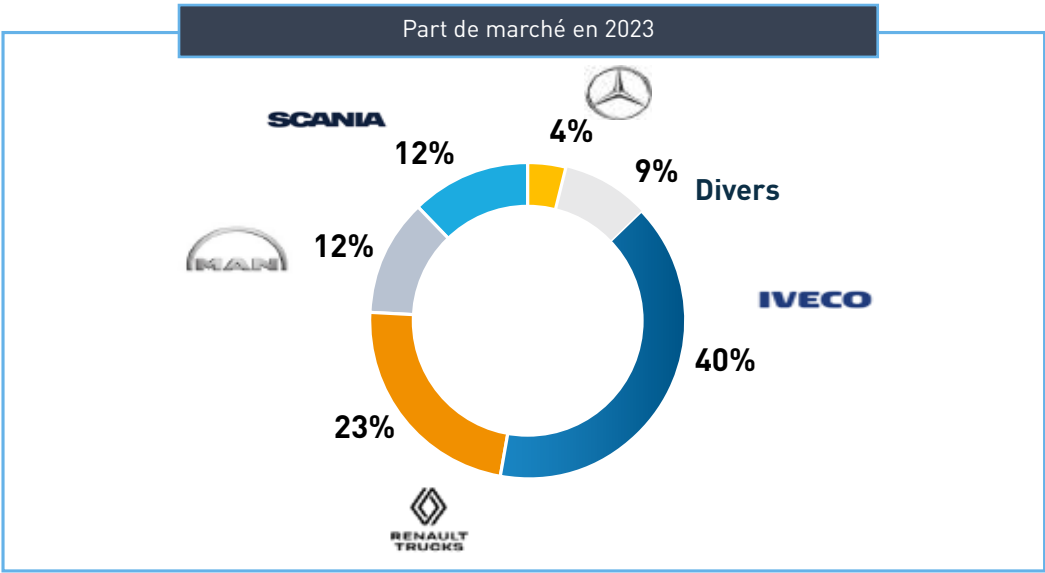
II. LE MARCHÉ DES CAMIONS

Le marché des camions a enregistré 469 immatriculations à fin 2023 contre 542 immatriculations à la même période de l'année 2022, soit une baisse de 13,5%.

Le nombre d'immatriculations de la marque Renault Trucks a connu une progression importante et s'est établi à 97 immatriculations à fin 2023 contre 39 immatriculations à la même période en 2022.

Ce marché est dominé par les marques européennes représentant une part de marché de 90%.

La répartition des parts de marché en 2023 est la suivante :



III. LES REALISATIONS DES ACTIVITES « Retail » D'ENNAKL

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 645.120mD au 31/12/2023 contre 497.399mD au 31/12/2022, soit une progression de 147.721mD (+29,6%).

a. Activité vente véhicules légers

Le chiffre d'affaires de l'activité véhicules neufs a atteint 609.535mD au 31/12/2023 contre 455.547mD au 31/12/2022, soit une progression de 33%.

b. Activité vente « Camions »

Le chiffre d'affaires de l'activité vente « camions » a atteint 31.533mD au 31/12/2023 contre 9.799mD au 31/12/2022, soit 97 unités vendues en 2023 contre 39 seulement à la même période de l'année 2022.

c. Activité vente pièces de rechanges

Le chiffre d'affaires pièces de rechange réalisé par ENNAKL Automobiles a enregistré au 31/12/2023 une baisse de 5,5% par rapport à la même période en 2022 passant de 21.118mD à 19.949mD.

Un chiffre d'affaires consolidé de 84mD (+113% de l'objectif), grâce à une politique commerciale adaptée au contexte du marché.

d. Activité vente service « Retail »

L'activité Service a enregistré une progression de 2% passant de 2.873mD en 2022 à 2.930mD en 2023 et ce compte tenu de la stratégie de transfert de l'activité service vers le réseau.

C. Pôle « MOBILITE »

I. ACTIVITÉ LOCATION

Le chiffre d'affaires de l'activité location a enregistré à fin 2023 une progression de **25%** par rapport à la même période en 2022 passant de **4.659mD** à **5.842mD**.

	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires (en mD)	4 659 913	5 842 200	25%
Nombre de contrats	6 275	8 135	30%
Prix moyen journalier de location HT	79	82	4%
Taux d'occupation	83%	85%	2%
Volume de jours de location	59 777	70 851	19%
Durée moyenne de locations (en jours)	9,5 j	8,7 j	-8%
Nombre de véhicules	222	290	31%

II. ACTIVITE VENTES VEHICULES D'OCCASION



ENNAKL DasWeltAuto.

Un total de **260** véhicules vendus à fin 2023 contre **159** véhicules à la même période de 2022

Soit une progression de **64%**

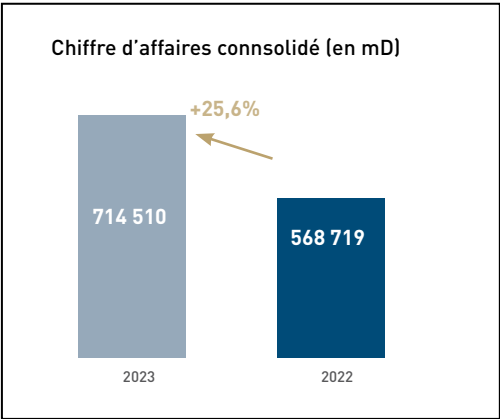
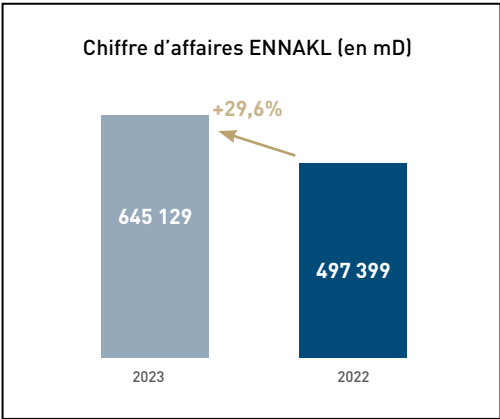
Le chiffre d'affaires de l'activité de véhicules d'occasion s'élève à **12.806mD** au 31/12/2023 contre **8.062mD** au 31/12/2022, soit une augmentation de **59%**.

Sur les **260** unités vendues en 2023, **65%** sont des achats directs contre un taux de **35%** concernant des opérations de reprise.

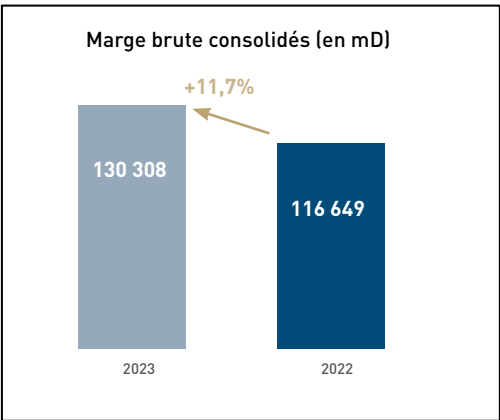
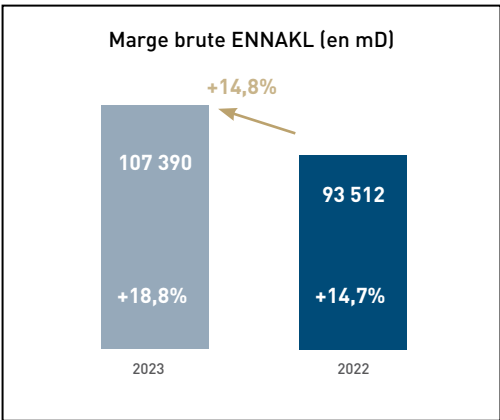
D. RENTABILITE ET PERFORMANCES

I. LES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023

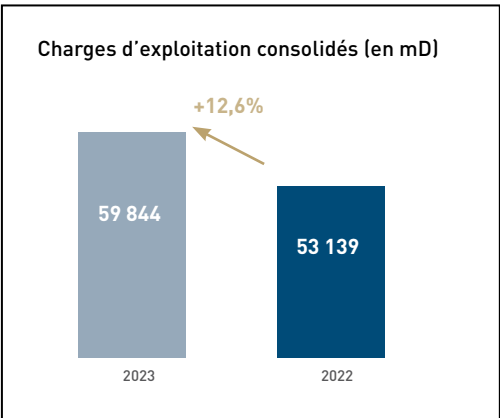
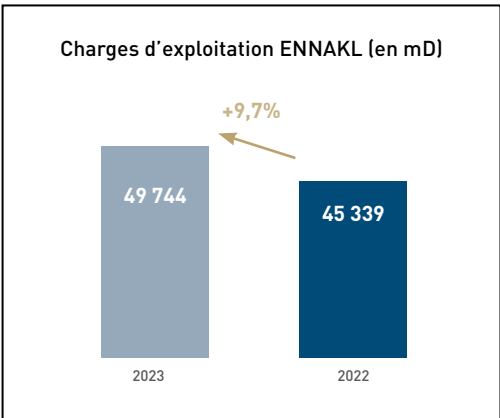
1. Les revenus



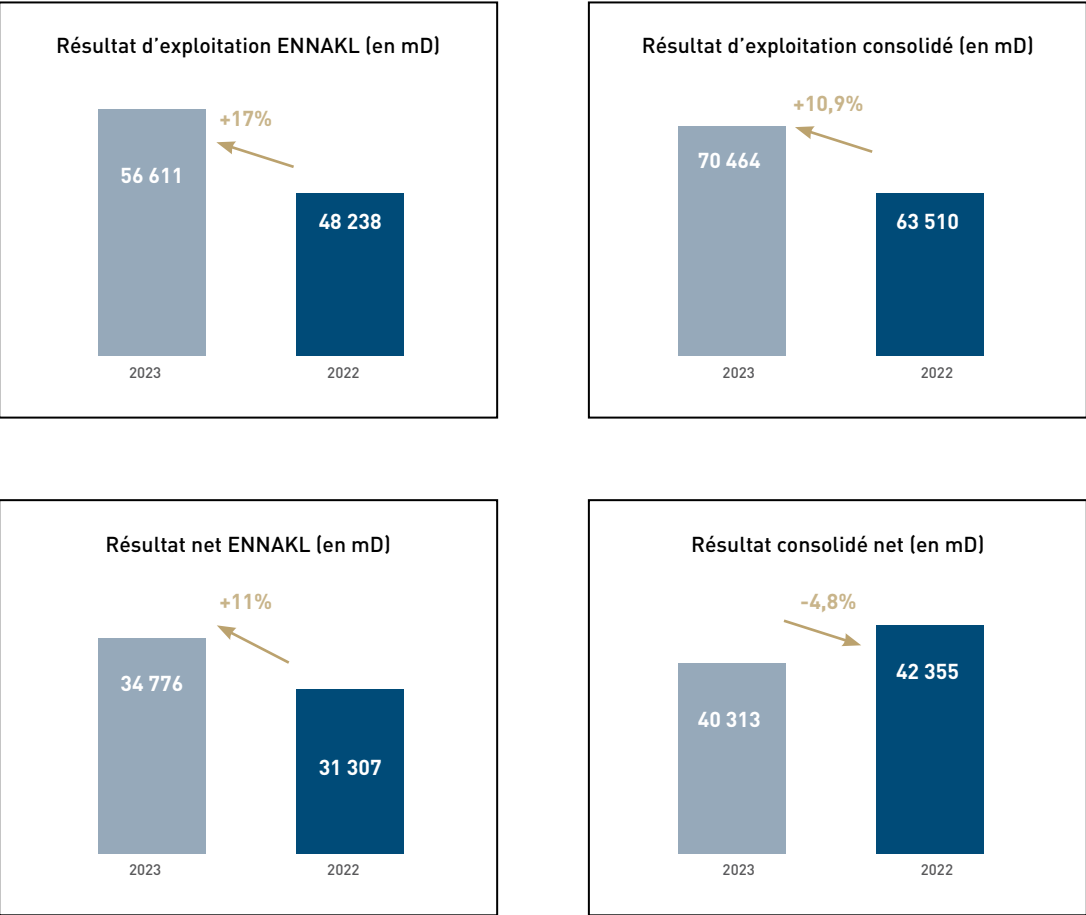
2. Marge Brute



3. Les charges d'exploitation



4. Le résultat



La société a enregistré en 2023 un impôt consolidé de **22,267MD** en hausse de **14,9%** par rapport à l'année 2022 (soit **2,89MD** en plus).

II. LES RESSOURCES HUMAINES

Au terme de l'année 2023, l'effectif du groupe ENNAKL est de **337** employés :

Désignations	Déc. 2023	Déc. 2022	Variation
Agents d'exécution et apprentis	119	145	-26
Agents de maitrise	84	83	+1
Cadres	134	118	+16
TOTAL	337	346	-9

La structure de l'effectif de ENNAKL présente un taux d'encadrement de **21,04%**, la physionomie de l'effectif donne une répartition homme-femme de **77%** et **23%**.

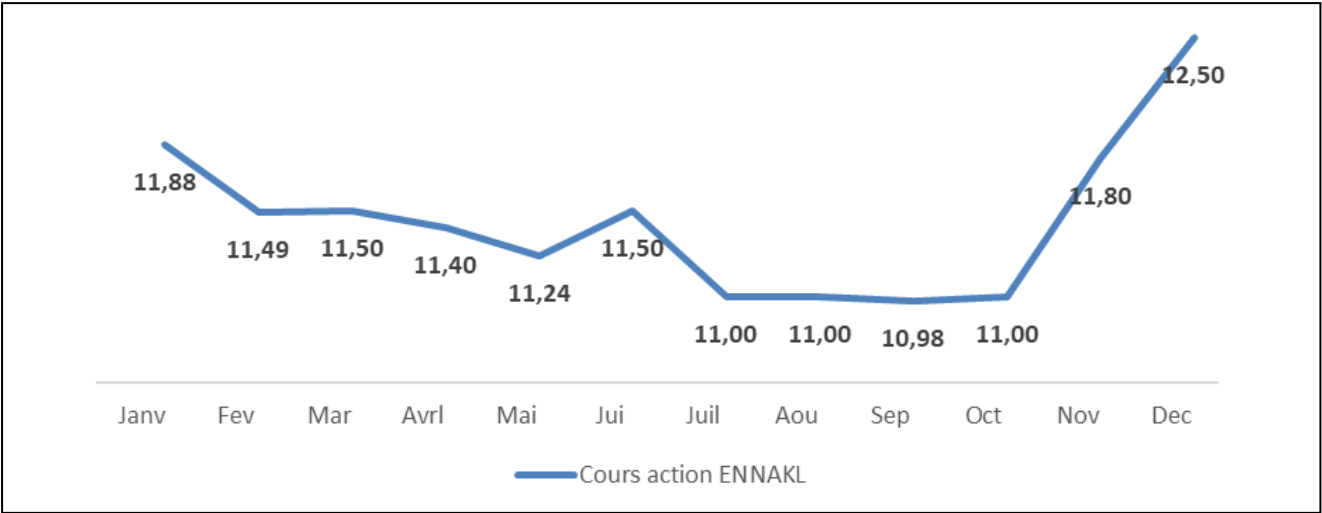
Les actions de formation se sont poursuivies en 2023 pour développer les compétences du personnel de la société et lui permettre d'acquérir et de maîtriser de nouveaux savoir-faire.

La finalisation en 2023 du projet de mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences GPEC. Ce projet a pour objectif la mise en place d'un cadre de référence permettant de gérer les carrières, d'évaluer les compétences et des performances et la mise en place des plans de développement adaptés aux aspirations professionnelles des collaborateurs ainsi qu'aux enjeux stratégiques d'Ennakl.

III. EVOLUTION DU TITRE ENNAKL A LA BOURSE

1. La bourse de Tunis

Le cours de l'action de la société ENNAKL s'établit à **12,5 DT** au 31/12/2023 contre un cours de **11,8 DT** au 31/12/2022, soit une progression de **6%**.



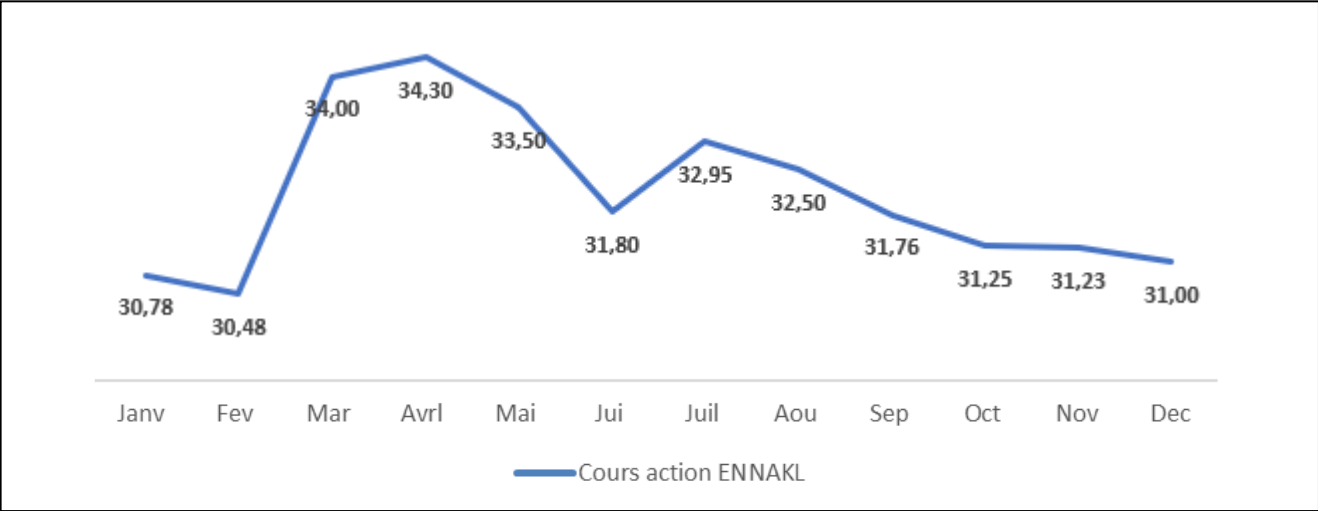
Les principaux agrégats du titre ENNAKL sur la bourse de Tunis sont les suivants :

Désignations	2021	2022	2023
Capitalisation Boursière (MDT)	369	376.2	375.0
Nombre de titres traités (mDT)	160,253	170,561	234,040
Rendement de l'année	5.29%	7.28%	4.90%
PER	10.8	8.1	8.4
Div Yield	5.28%	5.18%	5.60%
Taux de rotation	7.03%	7.63%	7.80%

2. La bourse de CASABLANCA

Le cours de l’action de la société ENNAKL au niveau de la bourse de Casablanca s’établit à **31 Dirham** au 31/12/2023 contre un cours de **30,78 Dirham** au 31/12/2022.

Malgré une la hausse du cours courant les mois de mars et avril, le cours a baissé durant le deuxième semestre de l’année 2023 pour atteindre **31 Dirham** à la fin de l’année.



Les principaux agrégats du titre ENNAKL sur la bourse de CASABLANCA sont les suivants :

Désignations	2021	2022	2023
Capitalisation Boursière (Mdh)	1 050	941	930
Nombre de titres traités (Mdh)	360 946	178 218	302 215
Rendement de l’année	36,40%	-10,34%	-1,12%
PER	10,22	7,42	9,01
Div Yield	5,29	6,02	6,69



IV. RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2023

×





**Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac -1053 Tunis
Tél +216 71 963 900 / Fax +216 71 861 789
M.F. : 033432 B



Expert Partners

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200 / Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : csm.bureau@gnet.tn
M.F. : 0186467KAP000

Messieurs les Actionnaires de la société
«ENNAKL AUTOMOBILES S.A.»
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société Ennakl Automobiles S.A. (« La société ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2023, un total bilan de 358 962 433 DT et des capitaux propres positifs de 174 559 364 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 34 776 641 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Ennakl Automobiles S.A. au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

- **Les Revenus**

Description de la question clé de l'audit

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2023 pour un montant de 645 120 275 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 606 609 328 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

- **Évaluation des titres de participation :**

Description de la question clé de l'audit

Au 31 décembre 2023, les titres de participation s'élèvent à 72 197 212 DT en brut dont 60 088 548 DT correspondent à des titres cotés. Ces titres font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'usage est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont essentiellement la valeur de marché, la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés, l'actif net et l'utilité procurée à la société.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que pour la détermination de la valeur d'utilité, l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit

Nos travaux ont consisté principalement, à :

1. Pour les sociétés cotées : nous avons vérifié les facteurs retenus par la société pour la détermination de la valeur d'usage dont essentiellement le cours boursier et l'actif net.
2. Pour les sociétés non cotées : nous avons examiné leur situation financière afin d'identifier tout indice éventuel de dépréciation. Pour les sociétés présentant un indice éventuel de dépréciation, nous avons obtenu les états financiers les plus récents, examiné la démarche et les hypothèses retenues par la direction pour la détermination de la valeur d'usage.
3. Nous avons vérifié que toute dépréciation éventuelle qui en découle a été prise en compte.

Rapport d'activité du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformes au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers individuels. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale ainsi qu'au Comité Permanent d'Audit de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 avril 2023

Les co-commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI
Partner



Expert-Partners

Salah MEZIOU
Managing Partner





Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac -1053 Tunis
Tél +216 71 963 900 / Fax +216 71 861 789
M.F. : 033432 B



Expert Partners

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200 / Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : csm.bureau@gnnet.tn
M.F. : 0186467KAP000

Messieurs les Actionnaires de la société
«**ENNAKL AUTOMOBILES S.A.**»
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées, prévues par lesdits articles, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS ET OPÉRATIONS NOUVELLEMENT RÉALISÉES (AUTRES QUE LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS)

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank

En 2023, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 24/08/2023
- Principal : 20 000 000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%.

Ce prêt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2023. Les intérêts correspondants constatés en 2023 se sont élevés à 437 949 DT.

- Le 10 juillet 2023, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :
 - Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5%.
 - Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%.
 - Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours, au 31 décembre 2023, s'élève à 5 517 213 DT.
 - Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois.
 - Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois.
 - Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois.
 - Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois.
 - L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre 2023 à 3 937 484 DT.
 - Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 9 706 431 DT.
 - Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 33 000 000 Euro.
 - La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.
- Les soldes des engagements effectifs au 31 décembre 2023 sont détaillés au niveau de l'annexe 6 (A-6).

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank

Au cours de 2023, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 58 394 027 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 31 décembre 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 5 517 213 DT et les remboursements au cours de 2023 s'élèvent à 60 965 132 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent, en 2023, à 614 965 DT.

II- OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS ANTÉRIEURES

L'exécution des conventions et opérations suivantes s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros »

- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. Les frais de location s'élèvent à 150 000 DT HT par trimestre. En 2023, les frais de location se sont élevés à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 453 121 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2023.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 21 283 055 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 362 142 DT HT net de remises au titre de ventes de matériels et outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 10 020 DT HT au titre d'entretiens et réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 2 977 187 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

Les soldes au 31 décembre 2023 de la société Car gros dans les comptes d'Ennakl S.A se détaillent comme suit :

- Solde débiteur (Charges communes, frais de location et opérations diverses) s'élavant à 3 526 764 DT contre un solde débiteur de 3 680 377 DT au 31 décembre 2022.
- Solde fournisseur (Achats de pièces rechange, de lubrifiants, d'accessoires, de matériel et outillage) s'élavant à 16 190 055 DT au 31 décembre 2023 contre un solde de 19 028 007 DT au 31 décembre 2022.
- Solde client (Vente de pièces de rechange et prestations) s'élavant à 1 243 210 DT au 31 décembre 2023 contre un solde de 3 827 771 DT au 31 décembre 2022.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV »

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 56 700 DT HT au titre de la location d'un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 4 464 2884 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2023, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 139 605 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 253 335 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 630 000 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.

Les soldes au 31 décembre 2023 de la société STLV dans les comptes d'Ennakl S.A se détaillent comme suit :

- Clients et effets à recevoir s'élavant à, respectivement, 383 488 DT et 5 065 503 DT au 31 décembre 2023 contre 285 643 DT et 5 011 322 DT au 31 décembre 2022.
- Fournisseurs et charges à payer s'élavant, respectivement, à 44 208 DT et 24 632 DT au 31 décembre 2023 contre un solde fournisseurs de 27 884 DT au 31 décembre 2022.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28/02/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet emprunt a fait l'objet d'un remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 830 281 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 358 363 DT en 2023. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2023, à 3 407 526 DT.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

- En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07/11/2022
 - Principal : 16 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de ce crédit, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce crédit a été remboursé au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI)

- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina)

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 835 464 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe Poulina se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	1 728 946	30 056
CAFE BONDIN	-	14 656
PARENIN	2 737 133	11 153
CAFE BEN YEDDER	317 520	8 092
POULINA GROUP HOLDING	429 824	985
EL MAZRAA	127 125	-
COMAR	110 318	876 109
PGI HOLDING	87 643	-
AMEN SANTE	-	7 197
Total	5 538 509	948 248

- En 2023, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT D'AUDIT

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Rémunérations servies aux dirigeants

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar BEN AMMAR	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JALET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du Conseil	Directeur Général/Président du conseil d'administration**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	544 611	231 488	291 232	334 232	381 432

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature.
(**) Nomination d'un nouveau Directeur Général (Mr. Anouar Ben Ammar) et d'un nouveau président du conseil d'administration (M. Ibrahim Debbache) suite aux décisions respectives de l'AGO et conseil d'administration du 25 avril 2023.

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023. Au titre de l'exercice 2023, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit

En 2023, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

IV- OPÉRATIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Par ailleurs, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qualifiés de courants et conclus à des conditions normales :

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2023 pour un montant total de 91 321 961 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2023 pour un montant total de 48 829 835 DT TTC.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 avril 2023

Les co-commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI
Partner



Cabinet Salah Meziou

Salah MEZIOU
Managing Partner



LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN
Au 31/12/2023
(Montants exprimés en Dinars)

Actifs	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		5 064 522	4 709 227
Moins : Amortissements (Immobilisations incorporelles)		(3 730 420)	(2 998 062)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	(A-1)	1 334 102	1 711 165
Immobilisations corporelles		106 230 621	102 013 823
Moins : Amortissements (Immobilisations corporelles)		(45 713 085)	(41 631 279)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	(A-1)	60 517 536	60 382 544
Participations et créances liées à des participations		72 197 212	72 197 212
Moins : Provisions des participations		(3 859 414)	(3 859 414)
TOTAL PARTICIPATIONS ET CREANCES LIÉES A DES PARTICIPATIONS	(A-2)	68 337 798	68 337 798
Autres immobilisations financières		1 613 816	2 339 819
Moins : Provisions des autres immobilisations financières		(365 816)	(220 485)
TOTAL DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(B-1)	1 248 000	2 119 334
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :		69 585 798	70 457 132
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		131 437 436	132 550 841
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		131 437 436	132 550 841
ACTIFS COURANTS			
Stocks		154 181 774	165 928 527
Moins : Provisions pour dépréciations des stocks		(1 342 555)	(1 352 025)
TOTAL STOCKS :	(B-2)	152 839 219	164 576 502
Clients et comptes rattachés		52 836 544	73 136 432
Moins : Provisions pour dépréciations des créances clients		(2 280 612)	(2 217 009)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :	(B-3)	50 555 932	70 919 423
Autres actifs courants		13 270 894	21 055 214
Moins : Provisions pour dépréciations des autres actifs courants		(1 819 299)	(4 103 472)
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS :	(B-4)	11 451 595	16 951 742
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-5)	12 678 251	16 002 142
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		227 524 997	268 449 809
TOTAL DES ACTIFS :		358 962 433	401 000 650

BILAN
Au 31/12/2023
(Montants exprimés en Dinars)

Capitaux propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et Autres capitaux propres		109 340 463	98 480 463
Fonds social		433 551	993 354
Résultats reportés		8 709	206
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE :		139 782 723	129 474 023
RESULTAT DE L'EXERCICE :		34 776 641	31 307 735
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I) :	(B-6)	174 559 364	160 781 758
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	(B-7)	2 495 933	3 407 526
Provisions pour risques et charges	(B-8)	6 326 055	7 403 270
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	709 202	1 110 820
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :		9 535 190	11 925 616
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	153 290 301	196 155 876
Autres passifs courants	(B-11)	15 148 773	17 218 800
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	6 428 805	14 918 600
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		174 867 879	228 293 276
TOTAL DES PASSIFS (II) :		184 403 069	240 218 892
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		358 962 433	401 000 650

ETAT DE RESULTAT
Modèle de Référence
Pour la période close au 31/12/2023
(Montants exprimés en Dinars)

	Note	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus	(R-1)	645 120 275	497 399 387
Coût des ventes	(R-2)	537 729 497	403 886 794
MARGE BRUTE		107 390 778	93 512 593
Frais de distribution	(R-3)	35 566 240	28 913 960
Frais d'administration	(R-3)	18 676 073	15 061 000
Autres produits d'exploitation	(R-4)	5 910 212	2 704 278
Autres charges d'exploitation	(R-5)	1 412 409	4 068 539
RESULTAT D'EXPLOITATION		57 646 268	48 173 372
Charges financières nettes	(R-6)	7 216 021	3 791 947
Produits des placements	(R-7)	10 436 035	10 159 408
Autres gains ordinaires	(R-8)	706 250	168 328
Autres pertes ordinaires	(R-9)	7 459 958	4 496 808
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		54 112 574	50 212 353
Impôt sur les sociétés	(R-10)	19 335 933	18 904 618
RESULTAT net de l'exercice		34 776 641	31 307 735

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Modèle Autorisé
Au 31/12/2023
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net après impôt	(A-3)	34 776 641	31 307 735
Ajustements pour :			
- Dotations aux amortissements	(A-1)	5 778 321	6 021 658
- Régularisation amortissements cumulés	(A-1)	(2 935)	-
- Dotations nettes aux Provisions	(F-1)	(3 161 924)	2 978 180
Variations des :			
- Stocks	(F-2)	11 746 753	(84 818 505)
- Créances	(F-3)	20 299 888	(34 578 565)
- Autres actifs	(F-4)	7 722 577	(13 052 595)
- Fournisseurs	(F-5)	(42 808 013)	93 208 035
- Autres passifs courants	(F-6)	(2 070 027)	9 179 266
- Autres passifs non courants	(F-7)	(442 208)	773 865
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(F-9)	(453 889)	(53 683)
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations financières		-	(1 232 034)
Résultat des opérations de placement	(R-7)	(69 199)	(34 510)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		31 315 985	9 698 847
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-8)	(5 601 388)	(4 557 648)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-9)	464 400	118 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(F-10)	-	7 232 034
Encaissements provenant des opérations de placement	(R-7)	69 199	34 510
Encaissements et Décassements sur prêts au personnel et cautionnements	(F-10)	787 746	603 106
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'investissement		(4 280 043)	3 430 002
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	(A-3)	(19 500 000)	(19 500 000)
Décassements fond social	(A-3)	(1 458 445)	(703 957)
Encaissements sur Emprunt	(F-11)	30 000 000	16 000 000
Décassements affectés aux remboursements d'emprunts	(F-11)	(36 830 283)	(16 262 089)
Encaissements provenant des billets à ordre	(F-11)	58 394 027	17 976 585
Décassements affectés aux remboursements de billets à ordre	(F-11)	(60 965 132)	(9 888 268)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(30 359 833)	(12 377 729)
VARIATIONS DE TRESORERIE		(3 323 891)	751 119
Trésorerie au début de l'exercice	(B-5)	16 002 142	15 251 022
Trésorerie à la fin de la période	(B-5)	12 678 251	16 002 142

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

I. PRÉSENTATION DE DE LA SOCIÉTÉ

La société **Ennakl Automobiles** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007.

En 2010, elle a été introduite en bourse pour une portion de 40% de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30% du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10% du capital.

L'objet principal de la société **Ennakl Automobiles** est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) et tout ce qui se rapporte à ce domaine. Elle exerce également l'activité d'achat et de vente de voitures d'occasion.

La société **Ennakl Automobiles** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Audi, Porsche, SEAT, Skoda, Cupra et Renault Trucks, en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.

Le capital actuel de la société est composé d'un montant de 30 000 000 DT :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
PGI - GROUPE AMEN	16 235 564	54,12%
PGH - GROUPE POULINA	8 598 289	28,66%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 166 147	7,22%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

II. FAITS MARQUANTS DE DE L'EXERCICE

- La société Ennakl Automobiles a terminé l'année 2023 avec un total de 7 063 immatriculations soit 12,7% de part de marché.
- Les investissements réalisés au cours de l'année 2023 se sont élevés à 5 543 826 DT contre 4 343 120 DT au cours de 2022.
- Lancement des nouveaux modèles Virtus & T-cross pour la marque Volkswagen, la Leon Cupra et l'SUV Kushaq pour la marque Skoda.
- Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 645 120 275 DT contre un chiffre d'affaires de 497 399 387 DT en 2022 soit une augmentation de 147 720 888 DT et une progression de 29,7%.

III- RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société **Ennakl Automobiles** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers individuels et consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS).

IV. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par la Société **Ennakl Automobiles** pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

a- Base de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

b- Unité monétaire

Les états financiers de la Société **Ennakl Automobiles** sont libellés en Dinar Tunisien.

c- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels : 33,1/30%
- Constructions : 5%
- Matériels et outillages : 10%
- Matériels de transport : 20%
- Matériels informatiques : 33,1/30%
- Equipements de bureau : 10%
- Agencements et aménagements : 10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

d- Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la Société **Ennakl Automobiles** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés éventuellement d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechanges sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges et de la main d'œuvre utilisées et non encore facturées aux clients à la date de clôture.

e- Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d’acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré.

f- Participations

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique. Ils font l’objet d’une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d’usage.

g- Revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement la facturation du véhicule.

h- Impôts sur les bénéfices

La société est assujettie à l’impôt sur les sociétés au taux de 35% ainsi qu’à la contribution sociale de solidarité au taux de 4%.

La charge de l’impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l’impôt exigible.

i- Indemnités de départ à la retraite

La société utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme internationale IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu’assumera au final l’entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

V- NOTES SUR LES ACTIFS

B-1) Autres immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Autres immobilisations financières		
	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et cautionnements	395 816	449 722
Prêts au personnel LT	1 218 000	1 890 097
Sous-total	1 613 816	2 339 819
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières	(365 816)	(220 485)
Total	1 248 000	2 119 334

B-2) Stocks

Les stocks sont répartis comme suit :

Stocks		
	31/12/2023	31/12/2022
VW	14 665 556	9 656 553
VWU	890 926	12 774 494
AUDI	15 453 051	31 153 512
PORSCHE	7 204 666	-
MAN	214 281	214 281
SEAT	28 804 820	23 462 987
SKODA	4 582 956	14 359 136
RENAULT TRUCKS	18 402 382	14 929 034
Stock en transit et encours de dédouanement	49 376 882	49 214 671
Stock véhicules neufs	139 595 520	155 764 668
Stock véhicules d'occasions	6 436 930	3 191 008
Stock des travaux en cours	898 771	984 150
Stock carburants et lubrifiants	20 182	12 156
Stock de pièces de rechange	7 230 371	5 976 545
Sous-total	154 181 774	165 928 527
Provisions	(1 342 555)	(1 352 025)
Total	152 839 219	164 576 502

[1] La politique de provision du stock des véhicules neufs de la société **ENNAKL automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les véhicules dont l’âge en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% à partir de la troisième année et pour chaque année d’ancienneté, pour les véhicules dont l’âge en stock est > 2 ans.

Une provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

- Pas de provision pour articles créés en 2021 et postérieur ;
- Pour le reste des articles application de la méthode suivante :

Taux rotation 2020	Taux rotation 2021	Taux rotation 2022	Taux rotation 2023	Taux de Provision à appliquer
			>=20%	0%
	>=20%	>= 20%	<20%	25%
	<20%	>= 20%	<20%	50%
	>= 20%	<20%	<20%	50%
>= 20%	<20%	<20%	<20%	75%
<20%	<20%	<20%	<20%	100%

Avec :

Taux de rotation « TR » = Ventes de la période / (Stock final + Stock initial) / 2.

La provision sur les stocks est composée d’une provision sur le stock de véhicules neufs pour 507 293 DT, une provision sur le stock des réparations en cours pour 219 351 DT et une provision sur le stock pièces de rechanges pour 615 911 DT.

B-3) Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se présente comme suit :

Autres actifs courants			
		31/12/2023	31/12/2022
Avances et prêts au personnel	1	669 480	739 976
Autres comptes débiteurs		3 538 271	3 662 969
Report de TVA		-	6 855 424
Fournisseurs avances et acomptes		2 561 469	6 433 409
Charges constatées d'avance		2 559 639	1 570 375
Produits à recevoir	2	3 942 035	1 793 061
Sous-total		13 270 894	21 055 214
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 819 299)	(4 103 472)
Total		11 451 595	16 951 742

¹ La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société **Ennakl Automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

B-4) Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs courants			
		31/12/2023	31/12/2022
Avances et prêts au personnel	1	669 480	739 976
Autres comptes débiteurs		3 538 271	3 662 969
Report de TVA		-	6 855 424
Fournisseurs avances et acomptes		2 561 469	6 433 409
Charges constatées d'avance		2 559 639	1 570 375
Produits à recevoir	2	3 942 035	1 793 061
Sous-total		13 270 894	21 055 214
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 819 299)	(4 103 472)
Total		11 451 595	16 951 742

1 Avances et prêts au personnel

Avances et prêts au personnel		
	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel CT	565 253	626 996
Avances sur salaires	104 227	112 980
Total	669 480	739 976

2 Produits à recevoir

Produits à recevoir		
	31/12/2023	31/12/2022
Supports et ristournes constructeurs	3 532 293	1 442 352
Remboursement assurance	15 222	15 222
Loyers à recevoir	171 360	171 360
Intérêts/fonds gérés et emprunts obligataires	-	18 002
Autres produits à recevoir	223 160	146 125
Total	3 942 035	1 793 061

B-5) Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	31/12/2023	31/12/2022
Banques créditrices	6 991 712	12 199 236
Chèques à l'encaissement	2 642 701	2 180 131
Effets à l'encaissement	1 074 289	295 837
Caisses	33 483	20 699
Régies d'avances et accréditifs	1 647 842	1 306 239
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	288 224	-
Total	12 678 251	16 002 142

VI- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LES PASSIFS

B-6) Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Capitaux propres		
	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social	433 551	993 354
Résultats antérieurs	8 709	206
Réserves et Autres capitaux propres	109 340 463	98 480 463
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PÉRIODE	139 782 723	129 474 023
Résultat de l'exercice	34 776 641	31 307 735
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT DE LA PÉRIODE	174 559 364	160 781 758

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté au niveau de l'annexe (A-3).

B-7) Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Emprunts		
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt Amen Bank	2 495 933	3 407 526
Total	2 495 933	3 407 526

B-8) Provisions pour risques et charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provision pour risques et charges		
	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour litiges	1 156 605	1 289 305
Provisions pour autres risques et charges	5 169 450	6 113 965
Total	6 326 055	7 403 270

B-9) Autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs non courants		
	31/12/2023	31/12/2022
Indemnité pour départ à la retraite	377 545	336 955
Dettes fiscales LT	331 657	773 865
Total	709 202	1 110 820

B-10) Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs locaux	11 343 108	6 501 965
Fournisseurs d'immobilisations	-	57 562
Fournisseurs groupe	16 234 263	19 055 891
Fournisseurs étrangers	125 250 046	170 246 789
Fournisseurs effets à payer	155 500	-
Fournisseurs retenus de garantie	307 384	293 669
Total	153 290 301	196 155 876

B-11) Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	31/12/2023	31/12/2022
Etats impôts et taxes	8 414 525	10 292 539
Congés à payer	502 465	493 895
Débours cartes grises	17 464	71 003
CNSS	1 349 077	1 643 595
Assurance groupe	104 549	32 039
Charges à payer	4 700 693	4 606 496
Produits constatés d'avances	60 000	60 000
Créditeurs divers	-	19 233
Total	15 148 773	17 218 800

B-12) Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	31/12/2023	31/12/2022
Échéances à moins d'un an sur emprunts Amen bank	911 592	6 830 282
Billets à ordre Amen bank	5 517 213	8 088 318
Total	6 428 805	14 918 600

VII- NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

R-1) Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Chiffre d'affaires		
	31/12/2023	31/12/2022
Ventes véhicules neufs	606 609 328	464 997 785
Ventes véhicules d'occasion	12 806 396	8 062 772
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	19 949 646	21 118 004
Ventes travaux atelier	2 930 034	2 873 243
Ventes accessoires véhicules neufs	2 824 871	347 583
Total chiffre d'affaires	645 120 275	497 399 387

R-2) Coût des ventes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Coûts des ventes		
	31/12/2023	31/12/2022
Coût des véhicules neufs vendus	496 205 619	364 749 321
Coût des véhicules d'occasion vendus	12 715 047	10 752 828
Coût des pièces de rechange vendues	20 274 921	20 138 980
Charge personnel direct	3 147 714	4 377 963
Frais bancaires	4 820 649	3 414 178
Travaux extérieurs	310 429	214 869
Achats atelier	255 118	238 655
Total	537 729 497	403 886 794

R-3) Frais de distribution et d'administration

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel	23 752 074	19 680 011
Frais de placements (AVA et Billet)	1 077 760	958 901
Publicité et insertion	3 094 197	2 745 433
Consommables	104 760	616 313
Cadeaux, Réception et restaurations	224 106	197 026
Vêtements de Travail	155 901	139 300
Formation	181 232	186 234
Autres Frais sur Ventes	5 311 085	4 628 256
Locations diverses	609 040	357 524
Achats divers	99 774	128 939
Abonnement	1 925 786	518 099
Assurance	446 577	396 002
Dons et subventions	17 490	31 800
Energie	1 197 685	1 245 755
Entretiens et réparations	1 178 099	941 110
Fournitures de bureaux	173 858	232 173
Gardiennage	531 279	592 625
Honoraires	5 689 796	2 516 796
Dotations aux amortissements	5 778 321	6 021 658
Impôts & Taxes	2 693 493	1 841 005
Total	54 242 313	43 974 960

Le tableau de passage des charges par destination aux charges par nature est présenté au niveau de l'annexe (A-4).

R-4) Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	31/12/2023	31/12/2022
Quote-part dans les charges communes	1 453 121	1 225 490
Ristournes TFP	209 786	70 317
Locations	728 700	725 916
Reprises de Provisions sur stock OR	231 664	3 341
Frais de gestion et autres services	21 487	4 260
Reprises de Provisions sur créances et autres actifs courants	3 265 454	674 954
Total	5 910 212	2 704 278

R-5) Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks VN, PR et OR	222 194	721 832
Dotations aux Provisions pour dépréciations des créances et autres actifs	1 190 215	3 346 707
Total	1 412 409	4 068 539

R-6) Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Charges financières		
	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur crédits bancaires	1 719 834	1 665 724
Intérêts sur comptes courants	61 871	77 304
Agios sur effets escomptes	5 434 316	2 048 919
Total	7 216 021	3 791 947

R-7) Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Produits des placements		
	31/12/2023	31/12/2022
Produits nets sur placements	69 199	34 510
Dividendes reçus	10 020 793	8 670 524
Intérêts créditeurs	346 043	222 340
Plus-values auprès des SICAR	-	1 232 034
Total	10 436 035	10 159 408

R-8) Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres gains ordinaires		
	31/12/2023	31/12/2022
Produits non récurrents	234 915	114 645
Profits sur cessions d'immobilisations	471 335	53 683
Total	706 250	168 328

R-9) Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	31/12/2023	31/12/2022
Autres pertes	73 968	4 549 121
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 193 706	5 599 980
Reprise sur provisions pour risques et charges	(3 270 922)	(6 015 385)
Différences de règlement et débours	8 289	539
Pénalités de retard et amendes douanières	8 454 917	362 553
Total	7 459 958	4 496 808

R-10) Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Impôt sur les sociétés		
	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés	17 352 761	16 965 683
Contribution sociale de solidarité	1 983 172	1 938 935
Total	19 335 934	18 904 618

VIII- NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

F-1) Provisions nettes de reprises de provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions		
	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions sur stocks VN et OR	222 195	721 832
Dotations aux provisions sur créances	306 436	3 435 019
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 193 706	5 511 668
Dotations aux provisions sur Cautions	170 582	-
Dotations aux provisions des actifs courants	804 638	-
Reprises de provisions sur stocks VN et OR	(231 664)	-
Reprises de provisions sur cautions	(25 251)	(156 847)
Reprises de Provisions sur créances	(242 834)	(518 107)
Reprises sur provisions sur actifs courants	(3 088 811)	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	(3 270 921)	(6 015 385)
Total	(3 161 924)	2 978 180

F-2) Variation des stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des stocks		
	31/12/2023	31/12/2022
Stocks bruts de début de période	165 928 527	81 110 022
Stocks bruts de fin de période	154 181 774	165 928 527
Total	11 746 753	(84 818 505)

F-3) Variation des créances

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des créances		
	31/12/2023	31/12/2022
Clients bruts en début de période	73 136 432	38 557 867
Clients bruts en fin de période	52 836 544	73 136 432
Total	20 299 888	(34 578 565)

F-4) Variation des autres actifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs			
	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Autres actifs courants	11 451 595	16 951 742	5 500 147
Provisions sur autres actifs courants	1 819 299	4 103 472	2 284 173
Déduction des prêts au personnel à CT	(565 253)	(626 996)	(61 743)
Total	12 705 641	20 428 218	7 722 577

F-5) Variation des fournisseurs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des fournisseurs		
	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés en début de période	196 155 876	103 162 369
Fournisseurs et comptes rattachés en fin de période	153 290 301	196 155 876
Sous-total	(42 865 575)	92 993 507
Variation des fournisseurs d'immobilisation	57 562	214 528
Total	(42 808 013)	93 208 035

F-6) Variation des autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs courants		
	31/12/2023	31/12/2022
Autres passifs courants en début de période	17 218 800	8 039 534
Autres passifs courants en fin de période	15 148 773	17 218 800
Total	(2 070 027)	9 179 266

F-7) Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs non courants		
	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales à LT en début de période	773 865	-
Dettes fiscales à LT en fin de période	331 657	773 865
Total	(442 208)	773 865

F-8) Encaissements (Décaissements) sur d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations		
	31/12/2023	31/12/2022
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(355 295)	(666 419)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 188 531)	(3 676 701)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(57 562)	(214 528)
Total	(5 601 388)	(4 557 648)

F-9) Cessions d’immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	
	31/12/2023
Valeur Brute des immobilisations cédées (I)	971 733
Amortissement cumulés des immobilisations cédées (II)	(961 222)
VCN des immobilisations cédées (III) = (I) - (II)	10 511
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (IV)	464 400
Plus-value sur cessions d’immobilisations corporelles (III) - (IV)	(453 889)

F-10) Encaissements et décaissements sur prêts au personnel et cautionnements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (décaissements) sur prêts au personnel & cautionnements			
	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dépôts et cautionnement	395 816	449 722	53 906
Prêts au personnel à LT	1 218 000	1 890 097	672 097
Prêts au personnel à CT	565 253	626 996	61 743
Total	2 179 069	2 966 815	787 746

F-11) Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des emprunts et des billets à ordre		
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts CT et LT en début de période	10 237 808	10 499 898
Emprunts CT et LT en fin de période	3 407 525	10 237 808
Sous-total	(6 830 283)	(262 090)
Billets à ordre en début de période	8 088 318	-
Billets à ordre en fin de période	5 517 213	8 088 318
Sous-total	(2 571 105)	8 088 318
Total	(9 401 388)	7 826 228

IX. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Résultat par action		
	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	34 776 641	31 307 735
Nombre d’actions	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	1,159	1,044

X. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l’exercice 2023 se présentent comme suit :

1) Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros »

- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d’un local administratif, d’un dépôt et d’un parking d’une superficie de 10 000 m2 situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. Les frais de location s’élèvent à 150 000 DT HT par trimestre. En 2023, les frais de location se sont élevés à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 453 121 DT HT au titre des charges communes de l’exercice 2023.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 21 283 055 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 362 142 DT HT net de remises au titre de ventes de matériel et outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 10 020 DT HT au titre d’entretiens et réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 2 977 187 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

2) Transactions effectuées avec la société filiale « STLV »

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 4 464 2884 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2023, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 139 605 DT net de remises au titre de frais d’entretien.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 253 335 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 630 000 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 56 700 DT HT au titre de la location d’un espace d’exploitation à usage de bureau et de hangar d’une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank

- Le 10 juillet 2023, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :
 - Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5%.
 - Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%.
 - Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours s'élève au 31/12/2023 à 5 517 213 DT.
 - Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois.
 - Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois.
 - Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois.
 - Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois.
 - L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre2023 à 3 937 484 DT.
 - Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ; l'encours s'élève au 31 décembre2023 à 9 706 431 DT.
 - Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 33 000 000 Euro.
 - La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.
 - Les soldes des engagements effectifs au 31 décembre 2023 sont détaillés au niveau de l'annexe 6 (A-6).

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28/02/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 830 281 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 358 363 DT en 2023. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2023 à 3 407 526 DT.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

- En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07/11/2022
 - Principal : 16 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de ce crédit, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce crédit a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

- En 2023, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 24/08/2023
 - Principal : 20.000.000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Ce prêt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2023 pour 20 000 000 DT en principal. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 437 949 DT.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank

- Au cours de 2023, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 58 394 027 DT aux conditions suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
 - Echéance : 90 jours

Au 31 décembre 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 5 517 213 DT et les remboursements au cours de 2023 s'élèvent à 60 965 133 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 614 965 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI)

- La société PGI Holding a facturé à la société Ennakl Automobiles 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina)

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d’assurance s’élevant à 2 835 464 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe PGI et du Groupe Poulina se présentent comme suit :

Actionnaires	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	1 728 946	30 056
CAFE BONDIN	0	14 656
PARENIN	2 737 133	11 153
CAFE BEN YEDDER	317 520	8 092
POULINA GROUP HOLDING	429 824	985
EL MAZRAA	127 125	0
COMAR	110 318	876 109
PGI HOLDING	87 643	0
AMEN SANTE	0	7 197
Total	5 538 510	948 248

- En 2023, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par Ennakl Automobiles en 2023 pour un montant total de 91 321 961 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par Ennakl Automobiles en 2023 pour un montant total de 48 829 835 DT TTC.

Rémunérations servies aux dirigeants

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M.Anouar BEN AMMAR	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JALET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du Conseil	Directeur Général/Président du conseil d'administration**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	544 611	231 488	291 232	334 232	381 432

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature.
(**) Nomination d'un nouveau Directeur Général (Mr. Anouar Ben Ammar) et d'un nouveau président du conseil d'administration (M. Ibrahim Debbache) suite aux décisions respectives de l'AGO et conseil d'administration du 25 avril 2023.

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d’administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l’Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023. Au titre de l’exercice 2023, la charge correspondante s’élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux administrateurs
Rémunérations servies aux membres du comité permanent d’audit

En 2023, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d’audit (composé d’administrateurs et de non-administrateurs).

XI. NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d’administration du 22 mars 2024. Aucun événement postérieur à la clôture de l’exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l’exercice 2023 n’a été identifié.



A1 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023												
Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS LINEAIRES					Valeur Comptable Nette au 31/12/2023	
	Cumul au 31/12/2022	Acquisitions 2023	Redressements 2023	Cessions 31/12/2023	Cumul au 31/12/2023	Cumul des Amortissements 31/12/2022	Dotation aux amortissements 2023	Régul 2023	Cessions 2023	Cumul des Amortissements 31/12/2023		
	31/12/2022	2023	2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	2023	2023	2023	31/12/2023		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Licences & Logiciels informatiques	4 709 227	355 295	-	-	5 064 522	2 998 062	730 143	2 215	-	3 730 420	1 334 102	
Total immobilisations incorporelles	4 709 227	355 295	-	-	5 064 522	2 998 062	730 143	2 215	-	3 730 420	1 334 102	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
Terrains	16 488 037	-	-	-	16 488 037	-	-	-	-	-	16 488 037	
Constructions	46 132 255	-	-	-	46 132 255	16 636 076	1 972 409	-	-	18 608 485	27 523 770	
AAI Générales & installations techniques	21 291 554	666 246	651 291	-	22 609 091	13 042 051	1 345 050	-	-	14 387 101	8 221 990	
Matériel de transport	4 895 420	2 132 849	-	(971 733)	6 056 536	2 970 277	781 200	-	(961 222)	2 790 255	3 266 281	
Equipements de bureau	1 731 839	481 877	-	-	2 213 716	1 127 727	135 518	-	-	1 263 245	950 471	
Matériel informatiques	2 246 381	291 795	-	-	2 538 176	1 646 124	322 199	-	-	1 968 323	569 853	
Matériel et outillages	8 485 695	381 047	-	-	8 866 742	6 209 024	491 802	(5 150)	-	6 695 676	2 171 066	
Immobilisations corporelles en cours	742 642	1 234 717	(651 291)	-	1 326 068	-	-	-	-	-	1 326 068	
Total immobilisations corporelles	102 013 823	5 188 531	-	(971 733)	106 230 621	41 631 279	5 048 178	(5 150)	(961 222)	45 713 085	60 517 536	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	106 723 050	5 543 826	-	(971 733)	111 295 143	44 629 341	5 778 321	(2 935)	(961 222)	49 443 505	61 851 638	

A2 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Participations	Participations cumulées fin 2022		Participations 2023				Total	Détention en %
	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur de cession	Libération participation	Valeur d'acquisition		
CAR GROS	19 999	1 999 900					1 999 900	99,99%
A.T.L	1 813 505	4 627 143					6 547 329	8,21%
	640 062	1 920 186						
	213 354	0*						
HEVI	10	100					100	2%
Af Car		3 859 414					3 859 414	90%
Amen Bank	2 101 111	53 541 219	300 158				53 541 219	7,93%
S T L V (HERTZ)	99 988	6 249 250**					6 249 250	99,99%
S/TOTAL I		72 197 212					72 197 212	
Placements								
TOTAL GENERAL BRUT		72 197 212					72 197 212	
Provision AF CAR		(3 859 414)					(3 859 414)	
TOTAL GENERAL NET		68 337 798					68 337 798	

* Distribution d'actions gratuites.
** montant restant à libérer sur augmentation de capital social (3 749 550 DT).

A3 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 Décembre 2020	30 000 000	3 000 000	51 980 463	14 000 000	10 613 723	233 155	32 803 295	142 630 636
Affectation du résultat de l'exercice 2020								
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	32 803 295	-	(32 803 295)	-
Affectation réinvestissement	-	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
Affectation réserves	-	-	22 930 000	-	(22 930 000)	-	-	-
Affectation en fonds social	-	-	-	-	(984 099)	984 099	-	-
Indemnité départ à la retraite	-	-	-	-	-	357 872	-	357 872
Dividendes distribués	-	-	-	-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Mouvements sur fonds social	-	-	-	-	-	(700 668)	-	(700 668)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	26 873 493	26 873 493
Capitaux propres au 31 Décembre 2021	30 000 000	3 000 000	79 910 463	9 000 000	2 919	874 458	26 873 493	149 661 333
Affectation du résultat de l'exercice 2021								
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	26 873 493	-	(26 873 493)	-
Affectation réinvestissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves	-	-	6 570 000	-	(6 570 000)	-	-	-
Affectation en fonds social	-	-	-	-	(806 206)	806 206	-	-
Indemnité départ à la retraite	-	-	-	-	-	16 647	-	16 647
Dividendes distribués	-	-	-	-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Mouvements sur fonds social	-	-	-	-	-	(703 957)	-	(703 957)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	31 307 735	31 307 735
Capitaux propres au 31 Décembre 2022	30 000 000	3 000 000	86 480 463	9 000 000	206	993 354	31 307 735	160 781 758
Affectation du résultat de l'exercice 2022								
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	31 307 735	-	(31 307 735)	-
Affectation réinvestissement	-	-	(2 000 000)	(9 000 000)	11 000 000	-	-	-
Affectation réserves	-	-	21 860 000	-	(21 860 000)	-	-	-
Affectation en fonds social	-	-	-	-	(939 232)	939 232	-	-
Indemnité départ à la retraite	-	-	-	-	-	(40 590)	-	(40 590)
Dividendes distribués	-	-	-	-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Mouvements sur fonds social	-	-	-	-	-	(1 458 445)	-	(1 458 445)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	34 776 641	34 776 641
Capitaux propres au 31 Décembre 2023	30 000 000	3 000 000	106 340 463	-	8 709	433 551	34 776 641	174 559 364

A4 – TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par destination	Montant	Achats consommés	Amortissements et provisions	Autres charges	Autres gains	Autres pertes	Autres produits	Charges de personnel	Charges financières nettes
Autres charges d'exploitation	1 412 409		1 412 409						
Autres gains ordinaires	(706 250)				(555 150)		(151 100)		
Autres pertes ordinaires	7 459 958		(1 077 216)	67 746		8 469 428			
Autres produits d'exploitation	(5 910 212)		(3 497 118)				(2 413 094)		
Charges financières nettes	7 216 021								7 216 021
Coût des ventes	537 729 497	534 819 301		1 144 306				3 147 714	(1 381 824)
Frais d'administration	18 676 073	1 213 923	5 778 321	11 512 088				171 741	
Frais de distribution	35 566 240	4 256 184		7 557 983				23 752 073	
Total général	601 443 736	540 289 408	2 616 396	20 282 123	(555 150)	8 469 428	(2 564 194)	27 071 528	5 834 197

	2022	2023		2022	2023
Produits			Solde		
Revenus			Marge commerciale	403 886 794	537 729 497
Marge commerciale	645 120 275	107 390 778	Valeur ajoutée Brute	14 406 303	19 605 331
Valeur ajoutée Brute	87 785 447	87 785 447		1 841 005	2 693 493
Excédent brut d'exploitation	61 339 880	61 339 880	Excédent brut d'exploitation	19 680 011	23 752 074
Autres produits ordinaires	706 250	706 250		4 912 213	8 537 174
Produits financiers	10 436 035	10 436 035	Résultat des activités ordinaires	3 791 947	7 216 021
Résultat des activités ordinaires	34 776 641	34 776 641		8 996 497	2 616 396
Effet des modifications comptables	-	-		18 904 618	19 335 933
Résultat net après modifications comptables	34 776 641	34 776 641		-	-

A6 - ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit

AMEN BANK	33 000 000 EUR
BIAT	17 000 000 EUR
UBCI	12 000 000 EUR
Total	62 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien

AMEN BANK

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 937 484
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 706 431
Total	13 643 915

BIAT

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 940 562
Total	3 940 562

ZITOUNA

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	23 474
Total	23 474

Effets remis à l'escompte non échus

Nature	Montant au 31/12/2023
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS	68 769 900
Total	68 769 900



V. RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2023

×





**Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac -1053 Tunis
Tél +216 71 963 900 / Fax +216 71 861 789
M.F. : 033432 B



Expert Partners

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200 / Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : csm.bureau@gnet.tn
M.F. : 0186467KAP000

Messieurs les Actionnaires de la société
«ENNAKL AUTOMOBILES S.A.»
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

1- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe **ENNAKL AUTOMOBILES** (« Le Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2023, un total du bilan consolidé de 408 658 613 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 220 889 644 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 40 313 043 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe **ENNAKL AUTOMOBILES** au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

• Les Revenus

Description de la question clé de l'audit

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant de 714 510 449 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 606 166 608 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

Rapport d'activité du groupe

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, en application de l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 04 avril 2024

Les co-commissaires aux Comptes

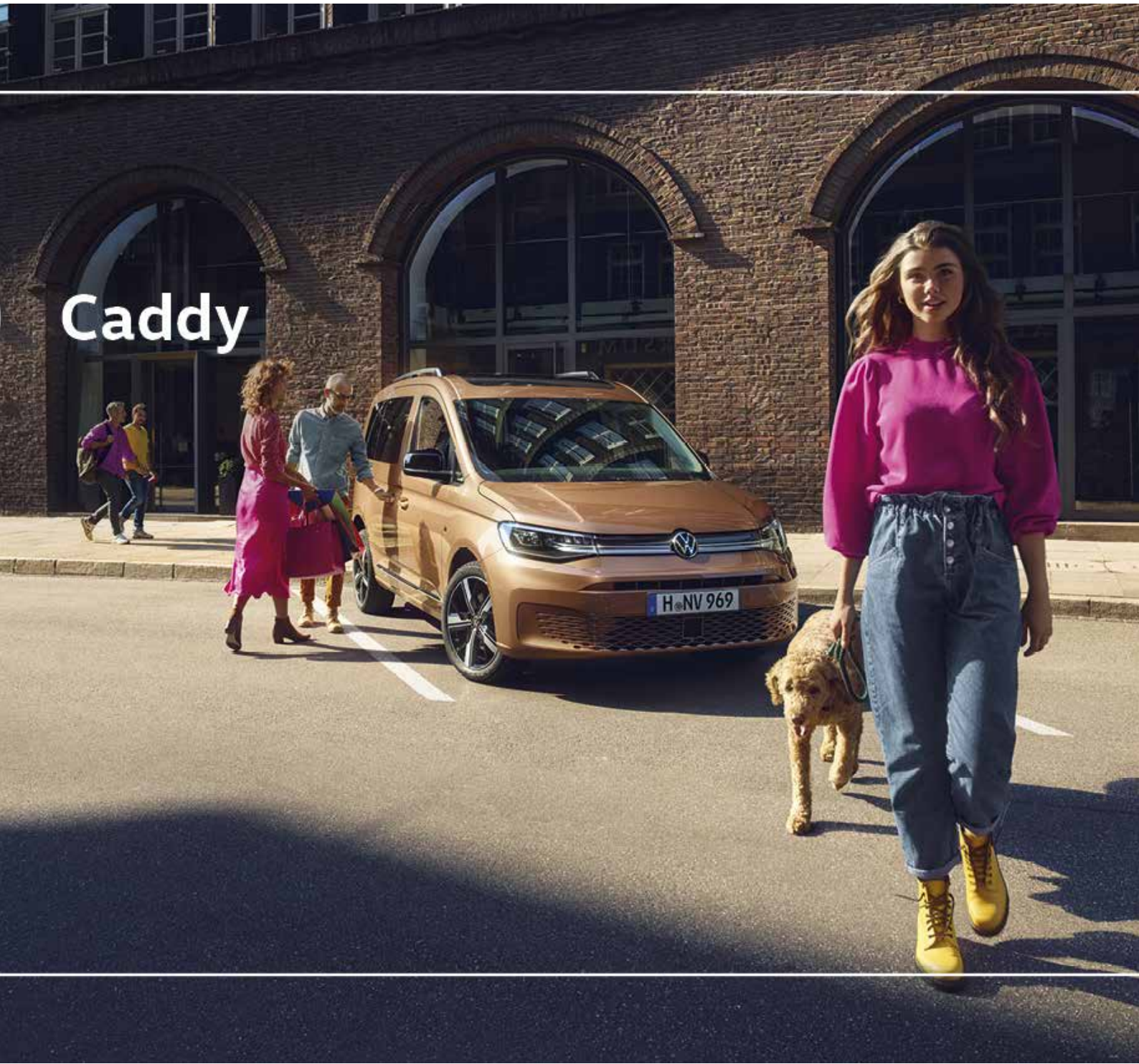
Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI
Partner



Expert-Partners

Salah MEZIOU
Managing Partner



LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2023
(Montants exprimés en Dinars)

<i>Actifs</i>	<i>Notes</i>	<i>Au 31/12/2023</i>	<i>Au 31/12/2022</i>
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		5 436 313	5 049 519
Amortissements immobilisations incorporelles		(4 080 447)	(3 331 954)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	(A-1)	1 355 866	1 717 565
Immobilisations corporelles		123 118 065	115 190 245
Amortissements immobilisations corporelles		(50 365 698)	(45 026 528)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	(A-1)	72 752 367	70 163 717
Titres de participation non consolidés		64 376 885	64 376 885
Provisions sur titres de participation non consolidés		(4 288 238)	(4 288 238)
Autres immobilisations financières		1 839 818	2 602 610
Provisions des autres immobilisations financières		(365 816)	(220 485)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	(A-2)	61 562 649	62 470 772
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		135 670 882	134 352 054
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		135 670 882	134 352 054
ACTIFS COURANTS			
Stocks		171 177 332	184 200 931
Provisions / stocks		(3 185 846)	(3 386 437)
TOTAL STOCKS :	(A-3)	167 991 486	180 814 494
Clients et comptes rattachés		73 037 793	89 460 897
Provisions / comptes clients		(3 742 527)	(3 706 584)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :	(A-4)	69 295 266	85 754 313
Autres Actifs courants		14 467 656	22 446 837
Provisions / dépréciations autres actifs courants		(1 937 973)	(4 231 015)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :	(A-5)	12 529 683	18 215 822
Actif d'impôts différé	(A-6)	4 791 495	4 752 583
Liquidités et équivalents de liquidités	(A-7)	18 379 801	20 050 566
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		272 987 731	309 587 778
TOTAL DES ACTIFS :		408 658 613	443 939 832

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2023
(Montants exprimés en Dinars)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<i>Notes</i>	<i>Au 31/12/2023</i>	<i>Au 31/12/2022</i>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		150 576 601	129 519 776
Résultat consolidé		40 313 043	42 354 705
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :	(A-8)	220 889 644	201 874 481
Intérêts minoritaires dans les capitaux		2 504	1 900
Intérêts minoritaires dans le résultat		628	870
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES AFFECTATION (I) :	(A-8)	3 132	2 770
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		3 047 966	3 407 526
Autres passifs non courants		733 771	1 126 308
Provision pour risques et charges		6 718 925	7 580 492
Dépôts & cautionnements		4 000	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :	(A-9)	10 504 662	12 118 326
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	(A-10)	153 078 870	194 988 790
Passif d'impôts différé	(A-6)	1 054 312	453 751
Autres passifs courants	(A-11)	16 320 956	19 569 143
Concours bancaires et autres passifs financiers	(A-12)	6 807 037	14 932 571
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		177 261 175	229 944 255
TOTAL DES PASSIFS (II) :		187 765 837	242 062 581
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		408 658 613	443 939 832

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Au 31/12/2023
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus	(A-13)	714 510 449	568 719 280
Coût des ventes	(A-14)	(584 201 661)	(452 070 213)
MARGE BRUTE		130 308 788	116 649 067
Frais D'administration	(A-15)	(22 820 648)	(18 759 772)
Frais de distribution	(A-15)	(39 643 635)	(32 358 582)
Autres charges d'exploitation	(A-16)	(1 765 792)	(4 293 773)
Autres produits d'exploitation	(A-17)	4 385 465	2 273 794
RESULTAT D'EXPLOITATION		70 464 178	63 510 734
Charges financières nettes	(A-18)	(7 290 174)	(3 802 246)
Produits des placements	(A-19)	5 504 326	5 232 182
Autres Gains Ordinaires	(A-20)	1 659 172	1 393 104
Autres Pertes Ordinaires	(A-21)	(7 756 164)	(4 602 681)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		62 581 338	61 731 093
Impôt courant & différé		(22 267 667)	(19 375 518)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		40 313 671	42 355 575
Intérêts minoritaires dans le résultat		(628)	(870)
RESULTAT NET RELEVANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		40 313 043	42 354 705

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Au 31/12/2023
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net après impôts	(A-8)	40 313 043	42 354 705
Ajustements pour :			
Amortissements	(A-1)	7 742 361	7 662 826
Régul des amortissements	(A-1)	(2 935)	-
Provisions nettes de reprises de provisions	(F-1)	(3 173 926)	1 847 814
Quote-part de la subvention d'investissement inscrite en résultat	(A-8)	(5 000)	-
Variations Des :			
• Stocks	(F-2)	13 023 599	(83 923 607)
• Créances	(F-3)	16 423 104	(33 438 554)
• Autres actifs	(F-4)	7 786 665	(12 872 812)
• Fournisseurs	(F-5)	(41 852 358)	80 800 710
• Autres passifs	(F-6)	(3 248 437)	11 818 021
• Autres passifs non courants	(F-7)	(442 208)	773 865
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations financières		-	(1 232 034)
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(F-8)	(1 127 146)	(1 021 768)
Intérêts courus et non échus	(F-9)	10 210	-
Impôt différé	(F-10)	561 649	(2 365 667)
Parts des minoritaires dans le résultat	(A-8)	628	870
Réserves consolidées et intérêts de la filiale AFCAR déconsolidée		-	(65 172)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		36 009 249	10 339 197
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-11)	(10 165 965)	(9 192 375)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-8)	1 269 172	1 779 498
Décassements/Encaissements liés aux immobilisations financières		-	7 232 034
Encaissements provenant des subventions d'investissement		-	50 000
Décassements/ Encaissements sur les autres immobilisations financières	(F-12)	955 308	662 689
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(7 941 485)	531 846
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Libération du capital des minoritaires			
Dividendes et autres distributions	(A-8)	(19 500 000)	(19 500 000)
Décassement fonds social	(A-8)	(1 743 225)	(852 575)
Encaissements d'emprunts et de billets à ordre	(F-13)	89 498 094	33 976 585
Décassements affectés aux remboursements d'emprunts et de billets à ordre	(F-13)	(97 993 398)	(26 351 343)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(29 738 529)	(12 727 333)
Incidence des variations des taux de change sur l'investissement dans une entreprise étrangère consolidée		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		(1 670 765)	(1 856 290)
Trésorerie au début de l'exercice	(A-7)	20 050 566	21 906 856
Trésorerie à la fin de l'exercice	(A-7)	18 379 801	20 050 566

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et de deux sociétés sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » et « **STLV** » avec des participations directes respectives de 99,995 % et 99,988% du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de l'automobile, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90% et 10% du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018. Cette société ayant perdu la quasi-totalité de son capital social est en arrêt d'activité. En 2022, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques de dissolution et de liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR n'a pas été incluse au périmètre de consolidation du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** » au 31/12/2023.

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988%.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

Structure du Capital au 31/12/2023

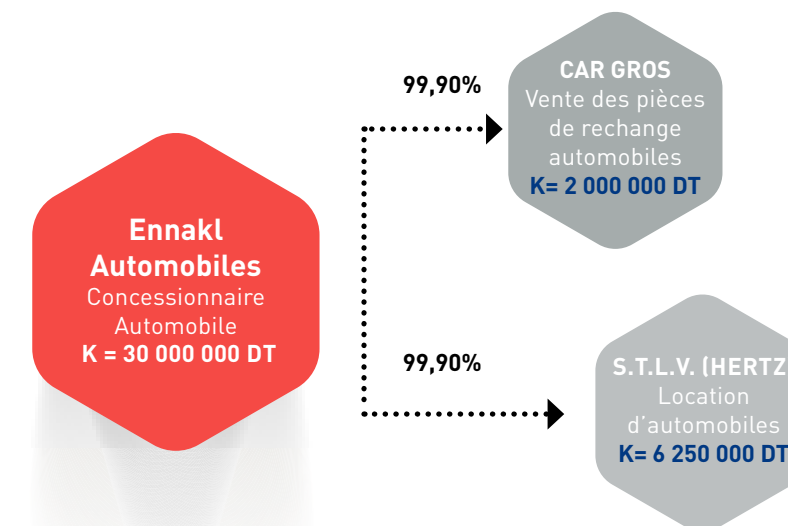
- Capital Social : 30 000 000 Dinars Tunisiens
- Nombre d'action : 30 000 000 actions
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaires

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

Activité du groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT, CUPRA, Renault Trucks** et **SKODA** et des pièces de rechange desdites marques par l'intermédiaire de sa filiale **CAR GROS** ainsi que le service après-vente. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Au terme de l'année 2023 le chiffre d'affaires consolidé a connu une progression de 25,63% par rapport à l'année 2022 passant de 568 719 280 Dinars à 714 510 449 Dinars.
- Les investissements réalisés par le Groupe durant l'exercice 2023, se sont élevés à 10 108 403 DT contre 9 035 178 DT à la même période de l'année 2022.
- Lancement des nouveaux modèles Virtus & T-cross pour la marque Volkswagen, la Leon Cupra et l'SUV Kushaq pour la marque Skoda.

3. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.1 Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

a/ Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » ont été arrêtés au 31/12/2023 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- la norme NCT 35, Etats financiers consolidés ;
- la norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- la norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- la norme NCT 38, Regroupement d'entreprises.

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, en absence de norme comptable nationale.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a adopté le modèle de référence de présentation de l'état de résultat prévu par la norme comptable Tunisienne générale NC 01, et ce pour une meilleure présentation de la performance du groupe.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la NC 01.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2023.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS).

b/ Principales méthodes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

Les immobilisations financières et les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les stocks : A partir de 2022, les flux d'entrée et de sortie des stocks du groupe ENNAKL AUTOMOBILES sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils étaient comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent durant les périodes précédentes.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechange utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% par année d'ancienneté à partir de la 3ème année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

La provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

Hypothèses :

- a) Pas de provision pour articles créés en 2021 et postérieur ;
- b) Pour le reste des articles application de la méthode suivante :

Taux rotation 2020	Taux rotation 2021	Taux rotation 2022	Taux rotation 2023	Taux de Provision à appliquer
			>=20%	0%
	>=20%	>= 20%	<20%	25%
	<20%	>= 20%	<20%	50%
	>= 20%	<20%	<20%	50%
>= 20%	<20%	<20%	<20%	75%
<20%	<20%	<20%	<20%	100%

Avec :
Taux de rotation « TR » = Ventes de la période / (Stock final + Stock initial) / 2.

Les liquidités & équivalents de liquidités sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

a. Périmètre de consolidation : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :

- La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
- La société filiale : « CAR GROS » ;
- La société filiale : « STLV ».

Méthode de consolidation : La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :

- au niveau du bilan, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;
- au niveau de l'état de résultat, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre résultat consolidé part du groupe et part des minoritaires.

c. **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.

d. **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés.

e. **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis en appliquant la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

Un impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Ainsi des impôts différés ont été constatés sur les éléments suivants :

- Les provisions pour risques et charges pour litiges ;
- Les provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks ;
- Les provisions pour dépréciation des titres de participation ;
- Les indemnités de départ à la retraite.

En sus, des impôts différés sont constatés sur les retraitements de consolidation.

3.2 Présentation des postes du bilan consolidé

Note A-1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2023 pour une valeur brute de 5 436 313 Dinars et une valeur nette de 1 355 866 Dinars. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33%.

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2023 un montant brut de 123 118 065 Dinars et une valeur nette de 72 752 367 Dinars.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Intitulé	Taux
Constructions	5 %
Matériel de transport	20 %
Installations Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Equipements de bureaux	10 % et 15 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 % et 15 %

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont détaillées au niveau du tableau des immobilisations et des amortissements consolidés suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDES AU 31/12/2023

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS LINEAIRES					Valeur comptable nette au 31/12/2023
	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Reclassements	31/12/2023	31/12/2022	Dotations 2023	Reprises sur cessions	Régul	31/12/2023	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
	Franchise	63 024	-	-	63 024	63 024	-	-	-	63 024	-
	Site Web	20 000	-	-	20 000	20 000	-	-	-	20 000	-
	Licences & Logiciels informatiques	4 966 495	386 794	-	-	5 353 289	3 248 930	746 278	-	2 215	3 997 423
Total immobilisations incorporelles	5 049 519	386 794	-	-	5 436 313	3 331 954	746 278	-	2 215	4 080 447	1 355 866
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
	Terrains	16 488 037	-	-	-	16 488 037	-	-	-	-	16 488 037
	Constructions	46 156 948	-	-	-	46 156 948	16 644 732	1 973 644	-	18 618 376	27 538 572
	A A I Techniques & Générales	24 289 853	674 506	-	651 291	25 615 650	14 015 529	1 651 884	-	15 667 413	9 948 236
	Matériel de transport	14 434 120	6 266 578	(1 793 789)	224 688	19 131 597	5 289 630	2 347 265	(1 651 763)	5 985 132	13 146 465
	Matériel de localisation	69 805	-	-	-	69 805	69 805	-	-	69 805	-
	Equipements de bureau	1 878 147	483 106	-	-	2 361 253	1 200 449	148 772	-	1 349 221	1 012 032
	Matériel informatique	2 649 355	317 534	-	-	2 966 889	1 938 276	371 948	-	2 310 224	656 665
	Matériel et outillages	8 256 649	505 808	-	-	8 762 457	5 868 107	502 570	-	6 365 527	2 396 930
	Immobilisations corporelles en cours	967 331	1 474 077	-	(875 978)	1 565 430	-	-	-	-	1 565 430
	Total immobilisations corporelles	115 190 245	9 721 609	(1 793 789)	-	123 118 065	45 026 528	6 996 083	(1 651 763)	(5 150)	50 365 698
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	120 239 764	10 108 403	(1 793 789)	-	128 554 378	48 358 482	7 742 361	(1 651 763)	(2 935)	54 446 145	74 108 233

Note A-2 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe **Ennakl Automobiles** ont totalisé au 31/12/2023 un montant net de 61 562 649 DT.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Immobilisations financières		
	déc.-23	déc.-22
Titres de participation	64 376 885	64 376 885
Dépôts et cautionnements	398 815	452 722
Prêts au personnel LT	1 441 003	2 149 888
Total Brut	66 216 703	66 979 495
Provisions pour dépréciation des Titres de participation	(4 288 238)	(4 288 238)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(365 816)	(220 485)
Total	61 562 649	62 470 772

Les titre de participation sont détaillés au tableau D1 en annexe.

Note A-3 : Stocks

Les stocks du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant brut de 171 177 332 DT au 31 décembre 2023. Ils sont provisionnés à hauteur de 1,86% et se composent des véhicules neufs, des pièces de rechange, des véhicules d'occasion, des lubrifiants, des carburants et des réparations en cours non facturées.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire permanant pour comptabiliser leurs stocks. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d’inventaire physique, les responsables d’inventaire indiquent sur leur rapport les articles rossignols, endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.
Le taux de la provision est de 20% par année d’ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.
- Une provision est constatée sur les stocks de pièces de rechange en se basant sur une matrice en fonction de l’âge en stock et du taux de rotation observé durant les trois derniers exercices et de l’exercice courant pour chaque référence de pièces de rechange. Le stock est détaillé comme suit :

Stocks		
	déc.-23	déc.-22
Stock véhicules neufs	139 595 520	155 764 668
Volkswagen	14 665 556	9 656 553
Volkswagen Utilitaires	890 926	12 774 494
Audi	15 453 051	31 153 512
Porsche	7 204 666	-
MAN	214 281	214 281
SEAT	28 804 820	23 462 987
Škoda	4 582 956	14 359 136
Renault Trucks	18 402 382	14 929 034
Stock véhicules neufs en transit et encours de dédouanement	49 376 882	49 214 671
Stock pièces de rechanges	22 537 580	21 765 498
Stock pièces de rechanges en transit	1 872 597	2 713 694
Stock véhicules d'occasions	6 436 930	3 191 008
Stock de travaux en cours	714 523	753 908
Stock carburants et lubrifiants	20 182	12 155
Sous-total	31 581 812	28 436 263
Total Brut	171 177 332	184 200 931
Provisions pour dépréciation des stocks	(3 185 846)	(3 386 437)
Total	167 991 486	180 814 494

Note A-4 : Clients & comptes rattachés

Le poste clients et comptes rattachés présente au 31/12/2023 un solde net de 69 295 266 DT contre un solde de 85 754 313 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-23	déc.-22
Clients comptes courants	29 954 116	29 879 298
Effets à recevoir	41 831 354	58 445 276
Clients douteux	958 302	979 831
Effets et chèques impayés	294 021	156 492
Sous-total	73 037 793	89 460 897
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(3 742 527)	(3 706 584)
Total	69 295 266	85 754 313

Note A-5 : Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2023 un solde net de 12 529 683 DT contre un solde de 18 215 822 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-23	déc.-22
Avances et prêts au personnel CT	752 483	944 999
Etats impôts et taxes	1 615 506	8 421 850
Fournisseurs avances et acomptes	4 203 632	9 554 934
Charges constatées d'avance	2 739 614	1 606 278
Débiteurs divers	11 552	11 506
Produits à recevoir	5 144 869	1 907 270
Sous-total	14 467 656	22 446 837
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 937 973)	(4 231 015)
Total	12 529 683	18 215 822

Note A-6 : Impôt différé

L'actif net d'impôt différé du groupe présente au 31/12/2023 un solde net de 3 737 183 DT contre un solde net de 4 298 832 DT au 31/12/2022 :

Actif d'impôts différé		
	déc.-23	déc.-22
Actifs d'impôts différés	4 791 495	4 752 583
Passifs d'impôts différés	(1 054 312)	(453 751)
Total	3 737 183	4 298 832

Note A-7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présentent au 31/12/2023 un solde de 18 379 801 DT contre un solde de 20 050 566 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-23	déc.-22
Effets à l'encaissement	4 993 731	1 475 352
Chèques à l'encaissement	3 029 600	2 546 968
Banques créditrices	7 342 878	14 691 164
Caisses	49 580	30 843
Régie d'avance et accréditifs	2 675 758	1 306 239
Liquidités disponibles chez des intermédiaires en bourse	288 254	-
Total	18 379 801	20 050 566

Note A-8 : Capitaux propres et intérêts des minoritaires

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 31/12/2023 s'élève à 220 892 776 Dinars contre 201 877 251 Dinars au 31/12/2022. Il se détaille comme suit :

Capitaux propres et intérêts des minoritaires					
Désignation	Capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2022	30 000 000	129 519 776	42 354 705	2 770	201 877 251
Affectation en résultat reportés		42 354 705	(42 354 705)		-
Distribution de dividendes		(19 500 000)		(250)	(19 500 250)
Dépenses nettes du fonds social		(1 743 209)		(16)	(1 743 225)
Indemnité de départ à la retraite		(49 671)			(49 671)
Résorption Subvention d'investissement		(5 000)		-	(5 000)
Résultat de la période			40 313 043	628	40 313 671
Total au 31/12/2023	30 000 000	150 576 601	40 313 043	3 132	220 892 776
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :					220 889 644
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES :					3 132

Le résultat consolidé par action au titre de la période en cours se détaille comme suit :

Résultat consolidé par action		
	déc.-23	déc.-22
Résultat consolidé net	40 313 043	42 354 705
Nombre d'actions	30 000 000	30 000 000
Résultat consolidé par action	1,344	1,412

Note A-9 : Passifs non courants

Le poste des passifs non courants présente au 31/12/2023 un solde de 10 504 662 DT contre un solde s'élevant à 12 118 326 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Passifs non courants		
	déc.-23	déc.-22
Emprunts bancaires	3 047 966	3 407 526
Provision pour risques et charges	6 718 925	7 580 492
Dépôts et cautionnements reçus	4 000	4 000
Indemnité pour départ à la retraite	402 114	352 443
Dettes fiscales à long termes	331 657	773 865
Total	10 504 662	12 118 326

Note A-10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs et comptes rattachés présente au 31/12/2023 un solde de 153 078 870 DT contre un solde de 194 988 790 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	déc.-23	déc.-22
Fournisseurs locaux	13 218 446	9 344 031
Fournisseurs d'immobilisations	-	57 562
Fournisseurs étrangers	137 489 261	182 556 138
Fournisseurs effets à payer	155 500	-
Fournisseurs retenus de garantie	307 384	293 670
Fournisseurs factures non parvenues	1 908 279	2 737 389
Total	153 078 870	194 988 790

Note A-11 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2023 un solde de 16 320 956 DT contre un solde s'élevant à 19 569 143 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	déc.-23	déc.-22
Etats impôts et taxes	8 859 833	11 771 360
Provisions pour congés payés	589 531	582 275
Débours douanes et cartes grises	17 464	71 003
Actionnaires dividendes à payer	500	250
Caisse de sécurité sociale	1 557 405	1 781 777
Assurance groupe	120 029	51 637
Charges à payer	5 079 400	5 178 230
Produits constatés d'avances	83 685	101 870
Créditeurs divers	13 109	30 741
Total	16 320 956	19 569 143

Note A-12 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 31/12/2023 un solde de 6 807 037 DT contre un solde de 14 932 571 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-23	déc.-22
Échéances à moins d'un an sur emprunts	1 279 615	6 844 253
Intérêts courus et non échus	10 210	-
Billets à ordres Amen Bank	5 517 212	8 088 318
Total	6 807 037	14 932 571

3.3. Présentation des postes de l'état de résultat consolidé

Note A-13 : Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalise un montant de 714 510 449 DT au 31/12/2023 contre 568 719 280 DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

Revenus		
	déc.-23	déc.-22
Ventes véhicules neufs	606 166 608	464 138 884
Ventes véhicules d'occasion	12 806 396	8 062 772
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	84 091 331	88 857 618
Ventes travaux atelier	2 677 894	2 658 603
Ventes accessoires véhicules neufs	2 849 294	337 496
Ventes prestation de service de location	5 918 926	4 663 907
Total	714 510 449	568 719 280

Note A-14 : Coût des ventes

Le poste coût des ventes du groupe **Ennakl Automobiles** totalise un montant de 584 201 661 DT au 31/12/2023 contre un solde de 452 070 213 DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

Coût des ventes		
	déc.-23	déc.-22
Coût des véhicules neufs vendus	496 205 619	364 749 321
Coût des véhicules d'occasion vendus	12 715 048	10 752 828
Coût des pièces de rechange vendues	65 256 980	67 444 824
Achats d'accessoires et de consommables	1 224 965	646 451
Travaux extérieurs	310 429	214 869
Charge personnel direct	3 147 715	4 377 962
Frais bancaires	5 340 905	3 883 958
Total	584 201 661	452 070 213

Note A-15 : Frais de distribution & d'administration

Les frais de distribution et d'administration du groupe présentent au 31/12/2023 un solde de 62 464 283 DT contre un solde de 51 118 354 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	déc.-23	déc.-22
Charges de personnel	27 920 553	22 579 742
Frais déplacements (AVA et Billet)	1 177 839	1 066 735
Publicité et insertion	3 168 521	2 814 092
Consommables	104 760	616 312
Cadeaux, Réception et restaurations	259 630	231 743
Vêtements de Travail	199 894	160 207
Formation	201 956	186 234
Autres Frais sur Vente	5 567 911	5 289 940
Locations diverses	673 938	449 354
Achat divers par caisses	336 862	158 600
Abonnements	2 005 005	660 502
Assurance	1 230 949	1 022 174
Dons et subventions	28 390	38 950
Energie	1 228 252	1 288 598
Entretiens et réparations	1 366 433	1 277 971
Fournitures de bureaux	188 432	259 020
Gardiennage	543 433	605 527
Honoraires	5 416 189	2 574 786
Dotations aux amortissements	7 742 361	7 662 826
Impôts & Taxes	3 102 975	2 175 041
Total	62 464 283	51 118 354

Note A-16 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 1 765 792 DT au 31/12/2023 contre un solde de 4 293 773 DT au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	déc.-23	déc.-22
Dotations aux provisions sur stocks	222 195	721 832
Dotations aux Provisions sur créances et autres actifs	1 543 597	3 571 941
Total	1 765 792	4 293 773

Note A-17 : Autres produits d'exploitation

Le poste des autres produits d'exploitation du groupe présente au 31/12/2023 un solde de 4 385 465 DT contre un solde de 2 273 794 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-23	déc.-22
Ristournes TFP	209 786	70 317
Locations	72 000	71 916
Frais de gestion et autres services	25 528	66 344
Reprises de provisions sur stocks VN	422 786	971 362
Reprises de Provisions sur créances	3 655 365	1 093 855
Total	4 385 465	2 273 794

Note A-18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 7 290 174 DT au 31/12/2023 contre un solde de 3 802 246 DT au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Charges financières nettes		
	déc.-23	déc.-22
Intérêts sur crédits bancaires	1 793 987	1 671 120
Intérêts sur crédit-bail	-	3 729
Intérêts sur comptes courants	61 871	78 478
Agios sur effets escomptes	5 434 316	2 048 919
Total	7 290 174	3 802 246

Note A-19 : Produits des placements et dividendes

Les produits des placements du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 5 504 326 DT au 31/12/2023 contre un solde de 5 232 182 DT au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Produits des placements		
	déc.-23	déc.-22
Produits nets sur placements	78 349	44 827
Plus-value de cession auprès de L'Amen SICAR	0	1 232 034
Dividendes reçus	5 021 043	3 670 774
Intérêts créditeurs	404 934	284 547
Total	5 504 326	5 232 182

Note A-20 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 1 659 172 DT au 31/12/2023 contre un solde 1 393 104 DT au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Autres gains ordinaires		
	déc.-23	déc.-22
Produits non récurrents	532 026	318 024
Profits sur cessions d'immobilisations	1 127 146	1 075 080
Total	1 659 172	1 393 104

Note A-21 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 7 756 164 DT au 31/12/2023 contre un solde de 4 602 681 DT au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	déc.-23	déc.-22
Autres pertes	106 913	4 556 641
Pertes sur cessions d'immobilisations	-	53 314
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 535 554	5 634 643
Reprises sur provisions pour risques et charges	(3 397 121)	(6 015 385)
Différences de règlement et débours	8 935	857
Pénalités de retard et amendes douanières	8 501 883	372 611
Total	7 756 164	4 602 681

3.4. Présentation des postes de l'état des flux de trésorerie consolidé

Note F-1 : Dotations aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions		
	déc.-23	déc.-22
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	145 331	(156 847)
Dotations aux Provisions sur créances et autres actifs courants	1 373 015	2 728 017
Dotations aux provisions pour risque et charges	2 535 554	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	(3 397 121)	(469 053)
Reprises sur provision sur créances et autres actifs courants	(3 630 114)	(4 772)
Reprises aux provisions sur stocks VN et OR	(422 786)	(249 531)
Dotations aux provisions sur stocks VN et OR	222 195	-
Total	(3 173 926)	1 847 814

Note F-2 : Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des stocks		
	déc.-23	déc.-22
Stocks bruts de début de période	184 200 931	100 277 324
Stocks bruts de fin de période	171 177 332	184 200 931
Total	13 023 599	(83 923 607)

Note F-3 : Créances clients

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des créances		
	déc.-23	déc.-22
Clients bruts en début de période	89 460 897	56 022 343
Clients bruts en fin de période	73 037 793	89 460 897
Total	16 423 104	(33 438 554)

Note F-4 : Variation des autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres actifs courants			
	déc.-23	déc.-22	Variation
Autres actifs courants	12 529 683	18 215 822	5 686 139
Provision autres actifs courants	1 937 973	4 231 015	2 293 042
Déduction des prêts au personnel à CT	(752 483)	(944 999)	(192 516)
Total	13 715 173	21 501 838	7 786 665

Note F-5 : Variation des fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des fournisseurs		
	déc-23	déc-22
Fournisseurs et comptes rattachés en début de période	194 988 790	114 345 277
Fournisseurs et comptes rattachés en fin de période	153 078 870	194 988 790
Sous-total	(41 909 920)	80 643 513
Variation des fournisseurs d'immobilisations	57 562	157 197
Total	(41 852 358)	80 800 710

Note F-6 : Variation des autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs courants		
	déc-23	déc-22
Autres passifs courants en début de période	19 569 143	7 750 872
Autres passifs courants en fin de période	16 320 956	19 569 143
Sous-total	(3 248 187)	11 818 271
Dividendes non distribués	(250)	(250)
Total	(3 248 437)	11 818 021

Note F-7 : Variation des autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs non courants		
	déc-23	déc-22
Passifs non courants en début de période	1 126 308	369 268
Passifs non courants en fin de période	733 771	1 126 308
Sous-total	(392 537)	757 040
Variation des indemnités de départ à la retraite	(49 671)	16 825
Total	(442 208)	773 865

Note F-8 : plus-values et encaissements des cessions sur immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissement et plus ou moins-value sur cession d'immobilisations		
	déc-23	déc-22
Valeur Brute des immobilisations cédées (I)	1 793 789	2 294 834
Amortissement cumulés des immobilisations cédées (II)	1 651 763	1 537 102
VCN des immobilisations cédées (III) = (I) - (II)	142 026	757 732
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles (IV)	1 269 172	1 779 498
Plus ou moins-values de cessions d’immobilisations corporelles (III) - (IV)	(1 127 146)	(1 021 766)

Note F-9 : Variation des intérêts courus et non échus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des intérêts courus et non échus	
	déc-23
Intérêts courus et non échus en début d'exercice	-
Intérêts courus et non échus en fin d'exercice	10 210
Total	10 210

Note F-10 : Variation des actifs et passifs d’impôts différés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des Actifs et passifs d'impôts différés		
	déc-23	déc-22
Actifs d'impôts différés en début de période	4 752 583	3 639 397
Actifs d'impôts différés en fin de période	4 791 495	4 752 583
Variation des actifs d'impôts différés	(38 912)	(1 113 186)
Passifs d'impôts différés en début de période	453 751	1 706 232
Passifs d'impôts différés en fin de période	1 054 312	453 751
Variation des actifs d'impôts différés	600 561	(1 252 481)
Total	561 649	(2 365 667)

Note F-11 : Décaissement affectés à l’acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations		
	déc-23	déc-22
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(386 794)	(666 419)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 721 609)	(8 368 759)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(57 562)	(157 197)
Total	(10 165 965)	(9 192 375)

Note F-12 : Encaissements (Décaissements) sur prêts au personnel et cautionnements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (Décaissements) sur prêts au personnel et cautionnements		
	déc-23	déc-22
Dépôts et cautionnements en début de période	452 722	1 099 101
Dépôts et cautionnements en fin de période	398 815	452 722
Variation des Dépôts et cautionnements	53 907	646 379
Prêts au personnel à long terme en début de période	2 149 888	2 165 224
Prêts au personnel à long terme en fin de période	1 441 003	2 149 888
Variation des prêts au personnel à long terme	708 885	15 336
Prêts au personnel à court terme en début de période	944 999	1 211 152
Prêts au personnel à court terme en fin de période	752 483	944 999
Variation des prêts au personnel à court terme	192 516	266 153
Provisions des dépôts et cautionnement de la filiale déconsolidée AFCAR	-	(265 179)
Total	955 308	662 689

Note F-13 : Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre

Au 31/12/2023, le tableau de variation des emprunts se détaille comme suit :

	31/12/2022	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2023
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	3 407 526	-	(1 463 627)	1 104 067	3 047 966
Courant	844 253	(1 028 264)	1 463 627	-	1 279 615
Crédit à Court Terme Amen Bank					
Courant	6 000 000	(26 000 000)	-	20 000 000	-
Crédit à Court Terme ATB					
Courant	-	(10 000 000)	-	10 000 000	-
Billets à ordre					
Courant	8 088 318	(60 965 133)	-	58 394 027	5 517 212
Total courants	14 932 571	(97 993 397)	1 463 627	88 394 027	6 796 828
Total Non-courants	3 407 526	-	(1 463 627)	1 104 067	3 047 967

4. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉS AU 31-12-2023

Engagements en Devises par banque

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	33 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	17 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
Car Gros	ATB	500 000 EURO
Total		67 200 399 EUR

Engagements en Dinars par banque

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 31/12/2023
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 937 484
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 706 431
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	260 111
Total		13 904 026

BIAT

Société	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 940 562
Total	3 940 562

ZITOUNA

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	23 474
Total	23 474

Effets remis à l'escompte non échus

Nature	Montant au 31/12/2023
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS	68 769 900
Total	68 769 900

5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant l’exercice 2023 se présentent comme suit :

• Société Ennakl Automobiles

Prêts à court terme auprès de l’Amen Bank

La société Ennakl Automobiles S.A a acquis, au cours de l’exercice 2017, un bloc d’actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d’Attijari bank à un taux d’intérêt annuel de TMM+1,85%. Au 31/12/2022, le solde en principal est totalement remboursé pour un montant de 5 506 619 DT et les charges d’intérêts s’y rattachant se sont élevés à 383 722 DT en 2022.

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d’intérêt annuel de TMM+1,5%.
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d’intérêt annuel de TMM+2,5%.
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d’intérêt annuel de TMM+2,5%. L’encours s’élève au 31/12/2023 à 5 517 213 DT.
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d’une commission d’engagement de 0,15% par mois.
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d’une commission d’engagement de 0,15% par mois.
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d’une commission d’engagement de 0,15% par mois.
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d’une commission d’engagement de 0,15% par mois.
- L’encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s’élève au 31/12/2023 à 3 937 484 DT.
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d’une commission d’engagement de 0,15% par mois ; l’encours s’élève au 31/12/2023 à 9 706 431 DT.
- Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d’une commission d’engagement de 0,09% par mois. L’encours s’élève au 31/12/2023 à 33 000 000 Euro.
- La banque perçoit une commission d’étude d’actes juridiques de 500 DT HT par contrat.
- Les soldes des engagements effectifs au 31 décembre 2023 sont détaillés au niveau de la note C3.

Emprunt à moyen terme auprès de l’Amen Bank

En 2020, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l’Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 28/02/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d’intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l’objet de remboursement au cours de l’exercice 2023 à hauteur de 830 281 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 358 363 DT en 2023. Le solde en principal non encore échu s’élève au 31 décembre 2023 à 3 407 526 DT.

Crédits à court terme auprès de l’Amen Bank

I) En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l’Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 07/11/2022
- Principal : 16 000 000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d’intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de ce crédit, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d’Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s’élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce crédit a fait l’objet de remboursement au cours de l’exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

II) En 2023, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l’Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 24/08/2023
- Principal : 20.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d’intérêt : TMM + 2%

Ce prêt a été totalement remboursé au cours de l’exercice 2023 pour 20 000 000 DT en principal. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 437 949 DT.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank

- Au cours de 2023, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 58 394 027 DT aux conditions suivantes :
- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 31 décembre 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 5 517 213 DT et les remboursements au cours de 2023 s'élèvent à 60 965 133 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent au 31/12/2023 à 614 965 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI)

- La société PGI Holding a facturé à la société Ennakl Automobiles 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina)

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 835 464 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe Poulina se présentent comme suit :

Actionnaires	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	1 728 946	30 056
CAFE BONDIN	0	14 656
PARENIN	2 737 133	11 153
CAFE BEN YEDDER	317 520	8 092
POULINA GROUP HOLDING	429 824	985
EL MAZRAA	127 125	0
COMAR	110 318	876 109
PGI HOLDING	87 643	0
AMEN SANTE	0	7 197
Total	5 538 510	948 248

- En 2023, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société mère en 2023 pour un montant total de 91 321 961 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société mère en 2023 pour un montant total de 48 829 835 DT TTC.

Rémunérations servies aux dirigeants

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M.Anouar BEN AMMAR	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JALET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du Conseil	Directeur Général/Président du conseil d'administration**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	544 611	231 488	291 232	334 232	381 432

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature.
(**) Nomination d'un nouveau Directeur Général (Mr. Anouar Ben Ammar) et d'un nouveau président du conseil d'administration (M. Ibrahim Debbache) suite aux décisions respectives de l'AGO et conseil d'administration du 25 avril 2023.

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Avril 2023. Au titre de l'exercice 2023, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit

En 2023, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

Société Gar Gros

La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31/12/2023 des frais d'assurance relatifs à :

- Un contrat d'assurances multirisques pour un montant de 26 963 DT ;
- Un contrat d'assurances flotte pour un montant de 14 827 DT ;
- Un contrat d'assurances groupe pour un montant de 148 448 DT.

Société STLV

Tunisie Leasing et Factoring

En 2023, la société a STLV a facturé à la société Tunisie Leasing et factoring un montant de 14 120 DT HT à titre de location de véhicules.

Le solde client de la société Tunisie Leasing et factoring correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 4 200 DT au 31/12/2023 contre un solde de 1 400 DT au 31/12/2022.

Assurances Comar

En 2023, la société STLV a encouru des frais d'assurance auprès de la compagnie Assurances COMAR relatifs à :

- Un contrat d'assurance groupe pour un montant de 52 581 DT ;
- Un contrat d'Assurance flotte pour un montant de 738 891 DT ;
- Un contrat d'assurance multirisque professionnel pour un montant de 3 690 DT.

Le solde fournisseur Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 11 882 DT au 31/12/2023 contre un solde de 635 DT au 31/12/2022.

En 2023, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 959 DT à titre de location de véhicules. Le solde client Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2023 et au 31/12/2022.

Amen Bank

Le 25/09/2019, la STLV a signé avec l'Amen Bank un contrat de crédit à moyen terme pour un montant en principal d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000 DT) destiné à financer l'acquisition de Soixante-deux véhicules et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est de TMM + 2,75%. Le 11/02/2020, une seule tranche d'un montant de 215 800 DT a été débloqué au profit de la société STLV S.A.

Au 31/12/2023, le reliquat en principal de cette tranche a été totalement remboursé pour un montant de 13 972 DT. Les charges financières correspondantes supportées en 2023 ont totalisé 120 DT.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un nouveau contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000) et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une seule tranche d'un montant de 1 104 067 DT a été débloqué au profit de la société STLV. Au 31/12/2023, un montant de 184 011 DT est remboursé et un montant en principal non échu s'élève à 920 056 DT. Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 57 133 DT au 31/12/2023 dont un montant de 10 210 DT d'intérêts courus et non échus.

En 2023, la société a STLV a facturé à l'Amen Bank un montant de 2 641 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2023 contre de 2 430 DT au 31/12/2022.

PARENIN

En 2023, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 77 232 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 59 431 DT au 31/12/2023 contre un solde de 1 050 DT au 31/12/2022.

- Rémunérations servies aux administrateurs

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBACHE		AHMED AZIZ HAJ ROMDHANE	
	Président directeur général (**)		Directeur Général Adjoint	
	Charges Au 31/12/2023	Passif Au 31/12/2023	Charges Au 31/12/2023	Passif Au 31/12/2023
Salaire brut (*)	308 000	-	247 978	-

(*) Y compris les avantages en nature

(**) Président directeur général jusqu'au 22/09/2023

D- 1 – TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Participations	Participations cumulées fin 2022		Mouvements 2023			Total 31/12/2023	Détention en %
	Nbre actions Souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions Souscrites/achetées	Cession / Remboursement	Valeur d'acquisition		
Actions							
A.T.L.	1 813 505	4 627 143				6 547 329	8,21%
	640 062	1 920 186					
	213 354*	-					
HEVI	10	100				100	2%
Amen Bank	2 101 111	53 541 219	300 158		0*	53 541 219	7,93%
AFCAR	196 787	4 288 238				4 288 238	100,00%
TOTAL GENERAL BRUT		64 376 885				64 376 885	
Provisions pour dépréciation des titres		(4 288 238)				(4 288 238)	
TOTAL NET		60 088 647				60 088 647	

(*) Distribution d'actions gratuites.

D2 – TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par destination	Montant	Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	Autres produits	Charges financières nettes	Autres pertes	Autres gains
Coût des ventes	584 201 661	581 543 488	3 147 715		697 382		(1 186 924)		
Frais de distribution	39 643 635	4 284 983	27 265 958		8 092 694				
Frais d'administration	22 820 648	1 228 946	215 734	7 742 361	13 633 607				
Autres produits d'exploitation	(4 385 465)			(4 078 151)	(209 786)	(97 528)			
Autres charges d'exploitation	1 765 792			1 765 792					
Charges financières nettes	7 290 174						7 290 174		
Autres gains ordinaires	(1 659 172)					(291 539)			(1 367 633)
Autres pertes ordinaires	7 756 164			(861 567)	115 848			8 501 883	
Total	657 433 437	587 057 417	30 629 407	4 568 435	22 329 745	(389 067)	6 103 250	8 501 883	(1 367 633)

D 3 - SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Soldes intermédiaires de gestion consolidés au 31/12/2023									
	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022	
Produits			Charges			Solde			
Revenus	714 510 449	568 719 280	Coût des ventes	584 201 661	452 070 213				
Marge commerciale	130 308 788	116 649 067				Marge commerciale	130 308 788	116 649 067	
Valeur ajoutée Brute	106 917 708	98 156 899	Autres charges externes	23 391 080	18 492 168	Valeur ajoutée Brute	106 917 708	98 156 899	
Excédent brut d'exploitation	75 894 180	73 402 116	Impôts et taxes	3 102 975	2 175 041	Excédent brut d'exploitation	75 894 180	73 402 116	
Autres gains ordinaires	1 659 172	1 393 104	Charges de personnel	27 920 553	22 579 742				
Produits des placements	5 504 326	5 232 182	Autres pertes ordinaires	8 617 730	4 983 423				
			Charges financières	7 290 174	3 802 246				
			Dotations aux amort. et aux provisions	4 568 436	9 510 640				
			Impôts courants et différés	22 267 667	19 375 518				
Résultat des activités ordinaires	40 313 671	42 355 575				Résultat des activités ordinaires	40 313 671	42 355 575	

X. PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

×



PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2023 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	34 776 640,569
Résultat reporté	8 709,403
Résultat distribuable	34 785 349,972
Dividendes 70% de capital soit 0.700 Dinars/action	21 000 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	1 043 299,217
Autres réserves	12 740 000,000
Report à nouveau 2023	2 050,755

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 70%, soit 0.700 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du -----.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 22 mars 2024, d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de **cent quarante mille (140.000) dinars bruts** et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de versement dudit montant.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 22 mars 2024, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de **trente mille (30 000) dinars bruts pour l'exercice 2024**, et délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition et les délais de versement de cette rémunération.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur Malek CHAHED arrive à échéance lors de la présente Assemblée, en conformité avec la réglementation tunisienne en vigueur et notamment les dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères de nommer un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration, décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026, l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens

Cette nomination est en conformité avec les critères prévus par l'article 17 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)
- La société Poulina Group Holding (PGH)

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026, les administrateurs suivants :

-
-
-
-
-

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice
La société Tunisie Leasing & Factoring	31 décembre 2024
La société Partner Investment (SPI)	31 décembre 2024
Sonia HARROUCH MEHRI (Administratrice Indépendante)	31 décembre 2024
Siham EL MACHTANI (Administratrice représente les petits porteurs marocains)	31 décembre 2025
Lobna FEKI (Administratrice Indépendante)	31 décembre 2025
Société Parenin	31 décembre 2025
•	31 décembre 2026
•	31 décembre 2026
•	31 décembre 2026
•	31 décembre 2026
•	31 décembre 2026
•	31 décembre 2026

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en L'assemblée générale ordinaire constate que les mandats des deux commissaires aux comptes le cabinet « Expert-Partners » et le cabinet « MTBF » membre du réseau international PwC sont venus à expiration. L'assemblée générale ordinaire décide de nommer :

-
-

En qualité de commissaires aux comptes et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2026.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----





ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

**Rapport d’audit sur les états financiers individuels
arrêtés au 31 décembre 2023 établis conformément au référentiel IFRS**



**Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F**



Expert-Partners



Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
Immeuble The Screen
Les Berges du Lac II -1053 Tunis
Tél +216 71 96 39 00 Fax +216 71 86 17 89
Identifiant Unique : 033432B



Expert-Partners

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200
Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : s.meziou@gnet.tn
Identifiant unique : 1510225M

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« la société ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état de résultat global, l'état des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2023, un total bilan de 461 962 285 DT et des capitaux propres de 208 808 065 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 35 479 697 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023, pour un montant de 645 522 654 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs pour un montant de 606 609 328 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment de la volumétrie des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (AERG) :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 90 043 444 DT et représentent un des postes les plus importants de l'état de la situation financière.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 15 avril 2024

Les co-commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés

M.T.B.F.



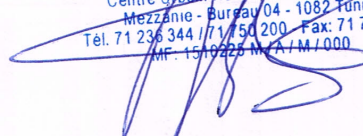
Mohamed Lassaad BORJI

Partner

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF
 Membre de PwC Network
 Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
 1053 Les Berges du Lac - Tunis
 Tél: 216.71.160.000 / 71.963.900
 Fax: 216.71.861.789
 MF : 0033432B/A/M/000

Expert-Partners

Expert Partners Sarl
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
 Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T.
 Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
 Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
 Tél. 71 236 344 / 71 750 200 - Fax: 71 767 083
 MF: 1519225 M/A/M/000



Salah MEZIOU

Managing Partner

ENNAKL AUTOMOBILES SA

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	1 334 102	1 711 166
Immobilisations corporelles	A1	56 647 782	56 615 978
Immeubles de placement	A2	7 045 201	7 058 445
Droits d'utilisation	A1	1 894 966	475 252
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	90 043 444	63 049 888
Actifs financiers au coût amorti	A4	1 139 191	1 523 666
Titres de participation dans les filiales	A5	8 249 250	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	794 880	1 356 514
Actifs non courants		167 148 816	140 040 159
Stocks	A6	151 433 604	161 705 921
Créances clients	A7	121 598 047	120 289 545
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	585 130	594 852
Autres actifs courants	A9	11 161 139	17 066 460
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	10 035 549	13 822 011
Actifs courants		294 813 469	313 478 789
Total des actifs		461 962 285	453 518 948

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		143 328 368	108 509 930
Résultat de l'exercice		35 479 697	27 330 716
Total des capitaux propres	C1	208 808 065	165 840 646
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	2 495 933	3 407 526
Obligation locative	P1	2 135 808	559 211
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	357 943	318 478
Provisions pour risques et charges	P3	6 326 055	7 403 270
Autres passifs non courants		331 657	773 865
Passifs non courants		11 647 396	12 462 350
Dettes fournisseurs	P5	150 390 839	191 648 864
Autres passifs courants	P6	11 305 652	8 739 428
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	19 602	18 478
Passif d'impôt courant	P4	3 847 122	8 484 371
Emprunts et dettes financières	P1	75 198 102	64 200 794
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	745 507	2 124 017
Passifs courants		241 506 824	275 215 952
Total passifs		253 154 220	287 678 302
Total des capitaux propres et passifs		461 962 285	453 518 948

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	2023	2022
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	645 522 654	497 211 059
Coûts des ventes	R-2	(533 273 622)	(400 374 207)
Marge brute		112 249 032	96 836 852
Autres gains	R-3	2 527 116	1 333 885
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(22 215 495)	(19 337 545)
Charges administratives	R-5	(33 040 792)	(31 389 238)
Autres pertes	R-6	(8 622 437)	(5 451 496)
Résultat opérationnel		50 897 424	41 992 458
Produits financiers	R-7	11 950 171	9 073 376
Charges financières	R-8	(7 467 052)	(4 818 745)
Résultat financier net		4 483 119	4 254 631
Résultat avant impôt		55 380 543	46 247 089
Charge d'impôt sur le résultat		(19 900 846)	(18 916 373)
Résultat après impôt des activités poursuivies		35 479 697	27 330 716
Résultat net de la période		35 479 697	27 330 716
<i>Résultat de base par action</i>		<i>1,183</i>	<i>0,911</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>1,183</i>	<i>0,911</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	26 993 553	5 769 568
Ecart actuariel (OCI)	P-2	(5 831)	70 901
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		26 987 722	5 840 469
Résultat global de la période		62 467 419	33 171 185
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>2,082</i>	<i>1,106</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>2,082</i>	<i>1,106</i>

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en dinars)

	2023	2022
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	55 380 543	46 247 089
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	5 804 762	5 702 404
Indemnité de départ à la retraite	31 479	35 487
Dotations aux provisions	367 526	4 996 269
Reprises sur provisions	(4 418 054)	(415 406)
Charge d'impôt exigible	(19 900 846)	(18 916 373)
Variation de l'impôt différé	564 913	11 754
Variation de l'impôt courant	(4 637 249)	7 116 574
Variation nette des obligations locatives	(51 823)	16 015
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par les AERG	-	163 019
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(1 378 510)	777 470
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(255 014)	43 322
Résultat des opérations de placement	(69 199)	(34 510)
Variation des autres passifs non courants	(442 208)	773 865
Variation du BFR :		
Variation des stocks	10 050 122	(83 572 292)
Variation des créances clients	179 501	(59 584 166)
Variation des autres actifs courants	7 855 043	(12 927 034)
Variation des dettes fournisseurs	(41 258 025)	91 234 111
Variation des autres passifs courants	2 566 224	2 133 360
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 389 185	(16 199 042)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(5 543 826)	(4 557 648)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	464 400	118 000
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	-	7 232 034
Encaissements provenant des opérations de placement	69 199	34 510
Encaissements/Décaissements provenant des prêts et avances au personnel & cautionnements	248 866	603 106
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 761 361)	3 430 002
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements affectés aux distributions de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Encaissements sur emprunt à LT	30 000 000	16 000 000
Décaissements sur emprunts	(36 830 282)	(16 262 089)
Encaissements/Décaissements crédit de gestion et billets à ordre	16 915 996	32 777 485
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(9 414 286)	13 015 396
Variations de la trésorerie	(3 786 462)	246 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	13 822 011	13 575 655
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	10 035 549	13 822 011

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)						
Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2021		30 000 000	92 669 766	2 517 354	26 982 341	152 169 461
Affectation du résultat de l'exercice 2021		-	26 982 341	-	(26 982 341)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	5 840 469	-	5 840 469
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	27 330 716	27 330 716
Situation 31/12/2022		30 000 000	100 152 107	8 357 823	27 330 716	165 840 646
Affectation du résultat de l'exercice 2022		-	27 330 716	-	(27 330 716)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	26 987 722	-	26 987 722
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	35 479 697	35 479 697
Situation 31/12/2023		30 000 000	107 982 823	35 345 545	35 479 697	208 808 065

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris la vente de pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA et CUPRA et Renault Trucks en tant que deuxième importateur non exclusif sur le territoire Tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

- La société Ennakl Automobiles a terminé l'année 2023 avec un total de 7 063 immatriculations soit 12,7% de part de marché.
- Les investissements réalisés au cours de l'année 2023 se sont élevés à 5 543 826 DT contre 4 343 120 DT au cours de 2022.
- Lancement des nouveaux modèles Virtus & T-cross pour la marque Volkswagen, la Leon Cupra et l'SUV Kushaq pour la marque Skoda.
- Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 645 522 654 DT contre un chiffre d'affaires de 497 211 059 DT au cours de l'exercice 2022 soit une augmentation de 148 311 595 DT et une progression de 29,8%.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee »

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

L'application des amendements suivants, obligatoires à compter du 1er janvier 2023, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de la société :

- IFRS 17 et amendements : Contrats d'assurance ;
- Amendement à IAS 1 Informations à fournir sur les méthodes comptables, qui clarifie les informations à communiquer sur les méthodes comptables « significatives », à savoir celles susceptibles d'influencer sur les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers ;
- Amendement à IAS 8 Définition d'une estimation comptable, qui clarifie la définition d'un changement d'estimation comptable, afin de faciliter la distinction avec un changement de méthode comptable qui ne bénéficie pas du même traitement comptable ;
- Amendements à IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs résultant d'une même transaction, qui requièrent la comptabilisation d'impôts différés sur les transactions qui, lors de leur comptabilisation initiale, donnent lieu à des montants identiques de différences temporelles imposables et déductibles (contrats de location et obligations de démantèlement).

La société n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Amendement IAS 1, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Amendement IFRS 16, Passif de location dans le cadre d'une cession-bail ;
- Amendement IAS 7, Entente de financement de fournisseurs.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillages	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;

b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement

différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3ème année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges et de la main d'œuvre utilisées et non encore facturées aux clients à la date de clôture.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	90 043 444	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	745 507

31/12/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	63 049 888	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 124 017

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

i. Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants

(a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.

(b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;

(c) l'obsolescence technique ou commerciale ;

(d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL Automobiles l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Créances clients	121 598 047	120 289 545
Autres actifs courants (*)	5 661 007	8 640 321
Liquidités et équivalents de liquidités	10 035 549	13 822 011
Prêts au personnel	1 590 095	1 776 301
Dépôts et cautionnements	395 815	449 722
Avances au personnel	104 227	112 980
Total des actifs financiers au coût amorti	139 384 740	145 090 880
Actifs financiers à la JV par les AERG	90 043 444	63 049 888
Total des actifs financiers	229 428 184	208 140 768

¹ Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Emprunts	77 694 035	67 608 320
Créditeurs et autres créditeurs divers	161 636 491	200 328 292
Total des passifs financiers au coût amorti	239 330 526	267 936 612
Passifs financiers à la JV par le résultat net	745 507	2 124 017
Total des passifs financiers	240 076 033	270 060 629

² Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,391	3,3101	0,0806	2,435%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	-2,435% par rapport au 31/12/2023	(12 175 094)
EUR/TND	+2,435% par rapport au 31/12/2023	12 175 094

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme.

Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2023, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 29 039 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ **Créances clients**

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 décembre 2023	Non échues et non provisionnées	Echues et non provisionnées	Provisionnés	Total
Clients et comptes rattachés	121 598 047	-	3 443 377	125 041 424
Total	121 598 047	-	3 443 377	125 041 424

➤ **Avoirs en banques et dépôts bancaires**

Echelle	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Baa1	Qualité moyenne inférieure	50 194	284 133
B3	Très spéculatif	553 327	202 755
Caa1	Risque élevé	509 796	4 148 516
Caa2	Ultra spéculatif	3 446 660	6 204 408
Non notées	-	2 431 734	1 359 424
Total		6 991 711	12 199 236

¹ Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31/12/2023	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	299 123	897 370	2 791 819	-
Billets à ordre	5 517 213	-	-	-
Effets escomptes et non échus	68 769 296	-	-	-
Total	74 585 632	897 370	2 791 819	-

¹ Echéances y compris les intérêts

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts	77 694 035	67 608 320
Créditeurs et autres créditeurs divers	161 636 491	200 328 292
Liquidités et équivalents de liquidités	(10 035 549)	(13 822 011)
Dettes nettes	229 294 977	254 114 601
Total capitaux propres	208 808 065	165 840 646
Total capital	438 103 042	419 955 247
Gearing ratio	52%	61%

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2022	2 708 299	9 648 736	45 778 737	1 947 366	4 153 226	1 568 045	8 237 547	19 440 172	471 045	609 848	1 334 509	95 897 530
Acquisitions	108 515	-	333	300 597	981 235	162 212	248 148	719 444	119 782	1 264 732	557 904	4 462 902
Cessions	-	-	-	-	(239 041)	-	-	-	-	-	-	(239 041)
Reclassifications	1 892 413	-	-	(1 582)	-	1 582	-	1 131 938	-	(1 131 938)	(1 892 413)	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	4 709 227	9 648 736	45 779 070	2 246 381	4 895 420	1 731 839	8 485 695	21 291 554	590 827	742 642	-	100 121 391
01/01/2023	4 709 227	9 648 736	45 779 070	2 246 381	4 895 420	1 731 839	8 485 695	21 291 554	590 827	742 642	-	100 121 391
Acquisitions	355 295	-	-	291 795	2 132 849	481 877	381 047	666 246	1 628 420	1 234 717	-	7 172 246
Cessions	-	-	-	-	(971 733)	-	-	-	-	-	-	(971 733)
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	651 291	-	(651 291)	-	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2023	5 064 522	9 648 736	45 779 070	2 538 176	6 056 536	2 213 716	8 866 742	22 609 091	2 219 247	1 326 068	-	106 321 904

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours	En cours	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2022	(2 615 162)	-	(12 220 264)	(1 394 106)	(1 832 204)	(1 006 843)	(5 573 670)	(11 074 684)	(47 104)	-	-	(35 764 037)
Dotation de l'exercice	(382 900)	-	(1 777 218)	(252 018)	(545 902)	(120 884)	(635 354)	(1 914 247)	(68 471)	-	-	(5 696 994)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	142 036	-	-	-	-	-	-	142 036
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	(2 998 062)	-	(13 997 482)	(1 646 124)	(2 236 070)	(1 127 727)	(6 209 024)	(12 988 931)	(115 575)	-	-	(41 318 995)
VALEURS NETTES COMPTABLES												
01/01/2023	(2 998 062)	-	(13 997 482)	(1 646 124)	(2 236 070)	(1 127 727)	(6 209 024)	(12 988 931)	(115 575)	-	-	(41 318 995)
Dotation de l'exercice	(730 143)	-	(2 029 371)	(322 199)	(625 616)	(135 518)	(491 802)	(1 345 050)	(208 706)	-	-	(5 888 405)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	759 411	-	-	-	-	-	-	759 411
Autres mouvements	(2 215)	-	-	-	-	-	5 150	-	-	-	-	2 935
31/12/2023	(3 730 420)	-	(16 026 853)	(1 968 323)	(2 102 275)	(1 263 245)	(6 695 676)	(14 333 981)	(324 281)	-	-	(46 445 054)
31/12/2022	1 711 165	9 648 736	31 781 588	600 257	2 659 350	604 112	2 276 671	8 302 623	475 252	742 642	-	58 802 396
31/12/2023	1 334 102	9 648 736	29 752 217	569 853	3 954 261	950 471	2 171 066	8 275 110	1 894 966	1 326 068	-	59 876 850

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 045 201 DT contre 7 058 445 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(147 285)	(134 041)
Immeubles de placement nets	7 045 201	7 058 445

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2023 à 90 043 444 DT contre 63 049 888 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Amen Bank	80 442 528	55 049 125
ATL	9 600 916	8 000 763
Total	90 043 444	63 049 888

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 139 191 DT contre 1 523 666 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel (LT)	1 109 192	1 294 429
Dépôts et cautionnements	395 815	449 722
Sous-total	1 505 007	1 744 151
Provisions sur les cautionnements	(365 816)	(220 485)
Total	1 139 191	1 523 666

A.5. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2023 ainsi qu'au 31 décembre 2022 à 8 249 250 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
STLV	6 249 250	6 249 250
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
Autres	100	100
Sous-total	12 108 664	12 108 664
Provisions sur les participations	(3 859 414)	(3 859 414)
Total	8 249 250	8 249 250

¹ Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2023 à 151 433 604 DT contre 161 705 921 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Volkswagen	14 517 310	9 450 431
Audi	15 304 887	30 570 319
Porsche	7 202 349	-
Renault trucks	18 269 307	14 598 654
SEAT	28 556 401	22 865 545
SKODA	4 552 583	14 027 870
Stock véhicules neufs en cours de dédouanement	49 376 882	49 214 671
Volkswagen Utilitaires	875 325	12 485 451
Stock PR	7 230 371	5 976 545
Stock VO	6 436 930	3 191 008
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	20 182	12 155
Sous-total	152 556 808	162 606 930
Provisions pour dépréciation stocks	(1 123 204)	(901 009)
Total	151 433 604	161 705 921

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	901 009	329 033
Provision constituée au cours de la période	222 195	571 976
Reprise sur provision	-	-
Fin de période	1 123 204	901 009

A.7. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2023 à 121 598 047 DT contre 120 289 545 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Effets escomptés non échus	68 769 296	49 282 195
Effets à recevoir	29 674 596	44 175 127
Clients leasing	21 043 831	14 211 605
Chèques à l'encaissement	2 642 701	2 180 131
Clients douteux	958 302	979 831
Clients comptes courants	954 066	13 639 107
Clients travaux en cours	792 883	622 168
Effets et chèques impayés	205 749	130 761
Sous-total	125 041 424	125 220 925
Provisions sur les clients	(3 443 377)	(4 931 380)
Total	121 598 047	120 289 545

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	4 931 380	2 663 069
Provisions constituées au cours de la période	-	2 268 311
Reprises sur provisions	(1 488 003)	-
Fin de période	3 443 377	4 931 380

A8. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 31 décembre 2023 à 585 130 DT contre 594 852 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Avances au personnel	104 227	112 980
Prêts au personnel (CT)	480 903	481 872
Total	585 130	594 852

A9. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 11 161 139 DT contre 17 066 460 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Produits à recevoir	3 942 035	1 793 061
Débiteurs divers	3 538 271	3 663 969
Charges constatées d'avance	2 938 663	1 992 730
Fournisseurs, avances et acomptes	2 561 469	6 433 409
Etats impôts et taxes	-	6 855 424
Sous-total	12 980 438	20 738 593
Provisions sur les autres actifs courants	(1 819 299)	(3 672 133)
Total	11 161 139	17 066 460

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	3 672 133	1 206 306
Provisions constituées au cours de la période	-	2 465 827
Reprises sur provisions	(1 852 834)	-
Fin de période	1 819 299	3 672 133

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 10 035 549 DT contre 13 822 011 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Banques créditrices	6 991 711	12 199 236
Régie d'avance et accréditifs	1 647 842	1 306 239
Effets à l'encaissement	1 074 289	295 837
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	288 224	-
Caisses	33 483	20 699
Total	10 035 549	13 822 011

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	2023
Solde au 31 décembre 2022	8 357 823
Gain actuariel	(9 110)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	26 993 553
Impôts différés sur les AERG	3 279
Solde au 31 décembre 2023	35 345 545

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et les obligations locatives s'élèvent au 31 décembre 2023 à 79 829 843 DT contre 68 167 532 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2023
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	3 407 526	-	(911 593)	-	2 495 933
Courant	830 282	(830 282)	911 593	-	911 593
Crédit à court terme Amen Bank					
Courant	6 000 000	(26 000 000)	-	20 000 000	-
Obligation locative					
Non-courant	559 211	-	-	1 576 597	2 135 808
Crédit à court terme ATB					
Courant	-	(10 000 000)	-	10 000 000	-
Billets à ordre					
Courant	8 088 318	(60 965 133)	-	58 394 028	5 517 213
Effets escomptés et non échus					
Courant	49 282 195	(49 282 195)	-	68 769 296	68 769 296
Total courant	64 200 795	(147 077 610)	911 593	157 163 324	75 198 102
Total Non-courant	3 966 737	-	(911 593)	1 576 597	4 631 741

P.2. Provisions pour indemnité de départ à la retraite

Les Provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2023 à 377 545 DT contre 336 956 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Début de l'exercice	336 956	353 602
Coût des services rendus	20 625	22 142
Charges financières	29 597	33 320
Gain/perte actuarielle (OCI)	9 110	(52 133)
Remboursement	(18 743)	(19 975)
Fin de l'exercice	377 545	336 956

Résultat attendu au 31 décembre 2024 :

Obligation au 31/12/2023	Coût des services rendus	Charges financières 2024	Remboursements 2024	Obligation au 31/12/2024
377 545	23 584	35 818	(19 602)	417 343

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6 326 055 DT contre 7 403 270 DT au 31 décembre 2022.

P.4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 794 880 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2023
Provisions pour départ à la retraite	135 916
Provisions pour litiges	416 379
Moins-value sur titres	1 389 388
Pertes de change latentes	261 430
Instruments de couverture	268 382
Contrats de location	86 703
Provisions sur les stocks et cautions	536 047
Total des actifs d'impôts différés	3 094 245
Gains de change latents	(1 115 358)
Produits à recevoir	(40 847)
Amortissements différés	(1 143 160)
Total des passifs d'impôts différés	(2 299 365)
Actifs d'impôts différés nets	794 880

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 31 décembre 2023 à 19 900 846 DT et se détaille comme suit :

En DT	2023
Impôt exigible	19 335 933
Impôt différé	564 913
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	19 900 846

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2023
Résultat avant impôt	55 380 543
Taux d'IS applicable à la société	39%
Charge d'impôt théorique	21 598 412
Charge d'impôt exigible	19 335 933
Impôt différé	564 913
Charge d'impôt comptabilisée	19 900 846
Différence	(1 697 566)
Différence expliquée par :	
• Provisions non déductibles	5 422 099
• Produits non imposables	(7 119 665)
Total	(1 697 566)

La variation de l'actif d'impôt courant au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2022	8 484 371
Charge d'impôt exigible de 2023	19 335 933
Paielements d'impôts en 2023	(23 973 182)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2023	3 847 122

Le tableau des mouvements des impôts différés au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Mouvements 2023	Solde au 31 décembre 2022	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2023
Provisions pour départ à la retraite	121 304	11 333	3 279	135 916
Provisions pour litiges	672 552	(256 173)	-	416 379
Moins-value sur titres	1 389 388	-	-	1 389 388
Pertes de change latentes	841 480	(580 050)	-	261 430
Gains de change latents	(1 649 689)	534 331	-	(1 115 358)
Produits à recevoir	(32 055)	(8 792)	-	(40 847)
Instruments de couverture	764 646	(496 264)	-	268 382
Amortissements différés	(1 185 075)	41 915	-	(1 143 160)
Provisions sur stocks et cautions	403 738	132 309	-	536 047
Contrats de location	30 225	56 478	-	86 703
Total	1 356 514	(564 913)	3 279	794 880

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2023 à 150 390 839 DT contre 191 648 864 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs étrangers	123 977 282	184 795 667
Fournisseurs locaux	25 950 673	6 501 965
Fournisseurs, retenues de garantie	307 384	293 670
Fournisseurs, effets à payer	155 500	-
Fournisseurs d'immobilisations	-	57 562
Total	150 390 839	191 648 864

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 11 305 652 DT contre 8 739 428 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer	4 700 693	4 606 496
Etat, impôts et taxes	4 567 404	1 808 168
CNSS	1 349 077	1 643 595
Provisions pour congés payés	502 465	493 895
Assurance groupe	104 549	32 039
Produits constatés d'avances	60 000	60 000
Débours sur cartes grises	17 464	71 003
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Créditeurs divers	-	20 232
Total	11 305 652	8 739 428

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2023 à 745 507 DT contre 2 124 017 DT au 31 décembre 2022 et correspondent à l'instrument de couverture passif.

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2023 à 645 522 654 DT contre 497 211 059 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Ventes de véhicules neufs	606 609 328	464 997 785
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	20 352 025	20 929 675
Ventes véhicules d'occasion	12 806 396	8 062 772
Ventes de travaux atelier	2 930 034	2 873 244
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	2 824 871	320 364
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	-	18 871
Ventes de carburants	-	8 348
Total	645 522 654	497 211 059

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 533 273 622 DT contre 400 374 207 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Achats de véhicules neufs	385 002 480	242 911 077
Droits de Douane	96 557 507	104 429 265
Achats de pièces de rechange	18 449 669	19 794 180
Achats de véhicules utilisés	12 715 048	10 752 828
Fret maritime	6 388 879	6 246 039
Pertes de changes sur achats étrangers	6 275 678	6 852 035
Charge personnel direct	3 147 715	4 377 962
Achats des accessoires	1 971 538	381 485
Frais de transit	1 079 472	665 688
Assurance maritime	737 103	685 928
Travaux extérieurs	310 429	214 869
Achats pour les ateliers	255 118	238 655
Dotations aux provisions sur stocks VN	222 195	721 832
Frais de gardiennage	160 791	959 667
Achats de lubrifiants	-	274 124
Frais de magasinage	-	868 573
Total	533 273 622	400 374 207

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2 527 116 DT contre 1 333 885 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Reprise sur les provisions pour risques et charges	1 077 215	415 406
Locations	728 700	725 916
Profits sur cessions d'immobilisations	255 014	-
Produits non récurrents	219 115	114 645
Ristournes TFP	209 786	70 317
Autres services	37 286	7 601
Total	2 527 116	1 333 885

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2023 à 22 215 495 DT contre 19 337 545 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Charge de personnel	11 935 434	9 801 653
Autres frais sur ventes	5 311 084	4 628 256
Publicité et insertion	3 094 197	2 745 433
Frais de déplacements	1 077 760	958 902
Location diverses	335 783	254 424
Cadeaux, réceptions et restaurations	224 107	197 026
Honoraires	119 881	123 050
Consommables	104 760	616 312
Impôts et taxes	12 489	12 489
Total	22 215 495	19 337 545

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2023 à 33 040 792 DT contre 31 389 238 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Charge de personnel	11 926 573	9 831 122
Dotation aux amortissements	5 804 762	5 702 404
Dotations aux provisions sur créances	-	4 274 437
Honoraires	5 569 915	2 393 744
Frais bancaires	4 820 649	3 414 179
Impôts et taxes	2 681 005	1 828 517
Abonnement	1 905 794	495 579
Entretien et réparation	1 030 679	829 964
Energie	1 016 618	1 080 291
Gardiennage	531 279	592 625
Assurance	446 577	396 002
Frais de formation	181 232	186 234
Vêtements de travail	155 901	139 300
Fournitures de bureaux	147 823	193 040
Dons et subventions	17 490	31 800
Dotations aux provisions sur les actifs au coût amorti	145 331	-
Reprise de provisions sur créances clients	(1 488 002)	-
Reprise de provisions sur les autres actifs courants	(1 852 834)	-
Total	33 040 792	31 389 238

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 8 622 437 DT contre 5 451 496 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Pénalités de retard et amendes douanières	8 454 917	362 553
Autres pertes	167 520	2 100 857
Pertes liées aux contrôles fiscaux	-	2 944 764
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	43 322
Total	8 622 437	5 451 496

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 11 950 171 DT contre 9 073 376 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Dividendes reçus	10 020 793	8 670 524
Gains sur instruments de couverture	1 378 511	-
Intérêts créditeurs	346 043	222 340
Intérêts sur prêts au personnel	135 625	146 002
Produits nets sur placements	69 199	34 510
Total	11 950 171	9 073 376

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 467 052 DT contre 4 818 745 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Agios sur les effets escomptés	5 434 316	2 048 919
Intérêts sur crédit bancaire	1 719 834	1 665 724
Obligations locatives	221 434	52 989
Intérêts sur comptes courants	61 871	77 304
Indemnités de départ à la retraite	29 597	33 320
Pertes sur instruments de couverture	-	777 470
Moins-value sur les instruments financiers	-	163 019
Total	7 467 052	4 818 745

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Achats consommés	529 742 921	394 314 746
Charges de personnel	27 009 722	24 010 737
Autres charges d'exploitation	38 645 466	27 943 736
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 754 237	10 283 267
Total	597 152 346	456 552 486

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 Décembre 2023

Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit

AMEN BANK	33 000 000 EUR
UBCI	12 000 000 EUR
BIAT	17 000 000 EUR
Total	62 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 937 484
OBLIGATION CAUTIONNEES	9 706 431
Total	13 643 915

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 940 562
Total	3 940 562

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	23 474
Total	23 474

Effets remis à l'escompte non échus

Nature	Montant au 31/12/2023
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	68 769 900
Total	68 769 900

E. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 mars 2023. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2023 n'a été identifié.

F. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. Les frais de location s'élèvent à 150 000 DT HT par trimestre. En 2023, les frais de location se sont élevés à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 453 121 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2023.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 21 283 055 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 362 142 DT HT net de remises au titre de ventes de matériel et outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 10 020 DT HT au titre d'entretiens et réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 2 977 187 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 4 464 2884 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2023, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 139 605 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 253 335 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 630 000 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 56 700 DT HT au titre de la location d'un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 10 juillet 2023, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- ✓ Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- ✓ Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;

- ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours s'élève au 31/12/2023 à 5 517 213 DT.
- ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- ✓ L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre 2023 à 3 937 484 DT.
- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 9 706 431 DT.
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 33 000 000 Euro.
- ✓ La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.
- ✓ Les soldes des engagements effectifs au 31 décembre 2023 sont détaillés au niveau de la note D.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28 février 2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 830 281 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 358 363 DT en 2023. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2023 à 3 407 526 DT.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

I) En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 07 novembre 2022
- Principal : 16.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de ce crédit, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce crédit a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

II) En 2023, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 24/08/2023
- Principal : 20.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%.

Ce prêt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2023 pour 20 000 000 DT en principal. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 437 949 DT.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

Au cours de 2023, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 58 394 027 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
- Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 5 517 213 DT et les remboursements au cours de 2023 s'élèvent à 60 965 133 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 614 965 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI) :

- La société PGI Holding a facturé à la société Ennakl Automobiles 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 835 464 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe PGI et du Groupe Poulina se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	1 728 946	30 056
CAFE BONDIN	0	14 656
PARENIN	2 737 133	11 153
CAFE BEN YEDDER	317 520	8 092
POULINA GROUP HOLDING	429 824	985
EL MAZRAA	127 125	0
COMAR	110 318	876 109
PGI HOLDING	87 643	0
AMEN SANTE	0	7 197
Total	5 538 510	948 248

- En 2023, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par Ennakl Automobiles en 2023 pour un montant total de 91 321 961 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par Ennakl Automobiles en 2023 pour un montant total de 48 829 835 DT TTC.

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général/ Président du conseil d'administration**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	544 611	231 488	291 232	334 232	381 432

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Nomination d'un nouveau Directeur Général (Mr. Anouar Ben Ammar) et d'un nouveau président du conseil d'administration (Mr. Ibrahim Debbache) suite aux décisions respectives de l'AGO et conseil d'administration du 25 avril 2023.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023. Au titre de l'exercice 2023, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2023, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

**Rapport d’audit sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023
établis conformément au référentiel IFRS**



**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F**



Expert-Partners



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble The Screen
Les Berges du Lac II -1053 Tunis
Tél +216 71 96 39 00 Fax +216 71 86 17 89
M.F.: 033432 B



Expert-Partners

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 Fax. +216 71 767 083
E-mail: s.meziou@gnet.tn
ID : 1510225M

Mesdames, Messieurs les Actionnaires du groupe

ENNAKL AUTOMOBILES

Z.I Ariana – Aéroport

**RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ETABLIS EN NORMES IFRS**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ENNAKL AUTOMOBILES et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023, l'état consolidé du résultat net et l'état consolidé des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2023, un total du bilan consolidé de **510 945 642 DT** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **252 559 470 DT** y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à **41 694 813 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état consolidé du résultat net au 31 décembre 2023, pour un montant de **714 912 828 DT** et représente le poste le plus important de l'état consolidé du résultat net.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de **606 166 608 DT**.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

■ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG ») :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à **90 043 543 DT**.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière consolidée du groupe et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A. est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société mère a l'intention de liquider le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration de la société mère du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du Groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du Groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 15 avril 2024

Les co-commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.



Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF
Membre de PwC Network
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1063 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 216.71.160.000 / 71.963.900
Fax: 216.71.661.789
MF : 0033432B/A/M/000

Expert-Partners
Expert Partners Sarl
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T.
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél. 71 236 344 / 71 754 200 - Fax: 71 767 083
MF : 1510225 M / A / M / 000



Salah MEZIOU

Managing Partner

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

		<u>Note</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
<u>Actifs</u>				
Immobilisations incorporelles	A1		1 355 866	1 717 565
Immobilisations corporelles	A1		68 882 612	66 397 151
Immeubles de placement	A2		7 045 201	7 058 445
Droits d'utilisation	A1		2 086 491	909 897
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3		90 043 543	63 049 987
Actifs financiers au coût amorti	A4		1 393 621	2 055 330
Participations non consolidées	A5		-	-
Actifs d'impôt différé	P4		1 974 318	2 635 725
Actifs non courants			172 781 652	143 824 100
Stocks	A6		166 770 120	177 510 324
Créances clients	A7		140 366 008	137 707 019
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4		641 293	407 615
Autres actifs courants	A8		12 232 229	18 355 773
Liquidités et équivalents de liquidités	A9		18 154 340	17 503 836
Actifs courants			338 163 990	351 484 567
Total des actifs			510 945 642	495 308 667

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2023</i>	<i>31 décembre 2022</i>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		180 864 657	136 014 040
Résultat consolidé		41 694 813	37 368 240
Total des capitaux propres consolidés	C1	252 559 470	203 382 280
Part des minoritaires dans les capitaux		2 486	1 893
Part des minoritaires dans le résultat		635	843
Total des intérêts minoritaires	C1	3 121	2 736
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	3 047 966	3 407 526
Obligations locatives	P1	2 392 108	1 045 724
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	382 512	333 965
Provisions pour risques et charges	P3	6 718 925	7 580 492
Autres passifs non courants		331 657	773 864
Passifs non courants		12 873 168	13 141 571
Dettes fournisseurs	P5	152 625 266	191 615 266
Passif d'impôt courant	P4	3 917 643	9 445 892
Autres passifs courants	P6	12 417 584	11 125 149
Emprunts et dettes financières	P1	75 566 123	64 215 004
Provisions pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	19 602	18 478
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	963 665	2 362 291
Passifs courants		245 509 883	278 782 078
Total passifs		258 383 051	291 923 651
Total des capitaux propres et passifs		510 945 642	495 308 667

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2023</i>	<i>31 décembre 2022</i>
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	714 912 828	568 542 801
Coûts des ventes	R-2	(578 664 846)	(447 599 097)
Marge brute		136 247 982	120 943 704
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(24 856 248)	(21 438 094)
Charges administratives	R-4	(40 832 915)	(38 828 096)
Autres produits	R-5	2 739 814	2 783 163
Autres charges	R-6	(8 720 292)	(5 437 542)
Résultat opérationnel		64 578 341	58 023 135
Produits financiers	R-7	7 060 874	4 169 236
Charges financières	R-8	(7 572 045)	(4 967 279)
Résultat financier net		(511 171)	(798 043)
Résultat avant impôt		64 067 170	57 225 092
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(22 371 722)	(19 856 009)
Résultat après impôt des activités poursuivies		41 695 448	37 369 083
Résultat net de l'exercice		41 695 448	37 369 083
Résultat consolidé de la période		41 694 813	37 368 240
Part des minoritaires dans le résultat de la période		635	843
Résultat consolidé de base par action		1,390	1,246
Résultat consolidé dilué par action		1,390	1,246
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	26 993 557	7 349 205
Ecart actuariel (OCI)	P-2	(15 478)	54 983
Impôts sur les AERG	P-4	4 298	(1 561 325)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		26 982 377	5 842 863
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		26 982 377	5 842 861
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		0	2
Résultat global de la période		68 677 825	43 211 946
Résultat global de la période consolidé		68 677 190	43 211 101
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		635	845
Résultat global consolidé de base par action		2,289	1,440
Résultat global consolidé dilué par action		2,289	1,440

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	2023	2022
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	64 067 170	57 225 092
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements et provisions	4 043 345	11 000 540
Indemnité de départ à la retraite	34 193	38 159
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(1 398 626)	814 348
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	-	163 019
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(925 334)	(989 079)
Charge d'impôt	(22 371 722)	(19 856 009)
Variation de l'impôt différé	665 705	(1 885 176)
Variation de l'impôt courant	(5 528 249)	9 116 002
Variation autres passifs non courants	(442 207)	773 865
<u>Variation du BFR :</u>		
Variation des stocks	10 709 131	(82 419 441)
Variation des créances clients	(1 143 326)	(60 754 766)
Variation des autres actifs courants	7 878 607	(12 537 668)
Variation des dettes fournisseurs	(38 932 438)	79 876 540
Variation des autres passifs courants	1 292 435	3 539 809
Variation de l'obligation locative	(282 036)	92 837
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	17 666 648	(15 801 927)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations	(10 165 966)	(9 192 375)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	1 269 173	1 779 499
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	662 689
Encaissements provenant des subventions	-	50 000
Encaissements provenant des actifs financiers	389 340	7 232 034
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	(8 507 453)	531 847
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements suite à la distribution de dividendes	(19 500 250)	(19 500 250)
Encaissements sur emprunt et billets à ordre	89 498 094	33 976 585
Décassements sur emprunt et billets à ordre	(97 993 398)	(26 351 343)
Encaissements/décassements sur crédit de gestion à court terme	19 486 863	24 689 167
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	(8 508 691)	12 814 160
Variations de la trésorerie	650 504	(2 455 919)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	17 503 836	19 959 755
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	18 154 340	17 503 836

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2021		30 000 000	114 941 314	334 394	2 576 518	31 834 107	2 159	179 688 492
Affectation résultat de l'exercice 2021		-	31 834 107	-	-	(31 834 107)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	5 842 861	-	2	5 842 863
Variation de l'écart de conversion		-	334 394	(334 394)	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Autres variations		-	49 998	-	-	-	2	50 000
Impact de la déconsolidation de la filiale AF CAR		-	(65 152)	-	-	-	(20)	(65 172)
Résultat de la période		-	-	-	-	37 368 240	843	37 369 083
31/12/2022		30 000 000	127 594 661	-	8 419 379	37 368 240	2 736	203 385 016
Affectation résultat de l'exercice 2022		-	37 368 240	-	-	(37 368 240)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	26 982 377	-	-	26 982 377
Variation de l'écart de conversion		-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	41 694 813	635	41 695 4498
31/12/2023		30 000 000	145 462 901	-	35 401 756	41 694 813	3 121	252 562 591

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de la concession automobile, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2022, le conseil d'administration de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques pour la dissolution et la liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR a été exclue du périmètre de consolidation du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** » à partir du 31/12/2022 (Déconsolidation).

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » et de ses filiales

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange en détail, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La filiale **CAR GROS** est spécialisée dans la commercialisation de pièces de rechange en gros.

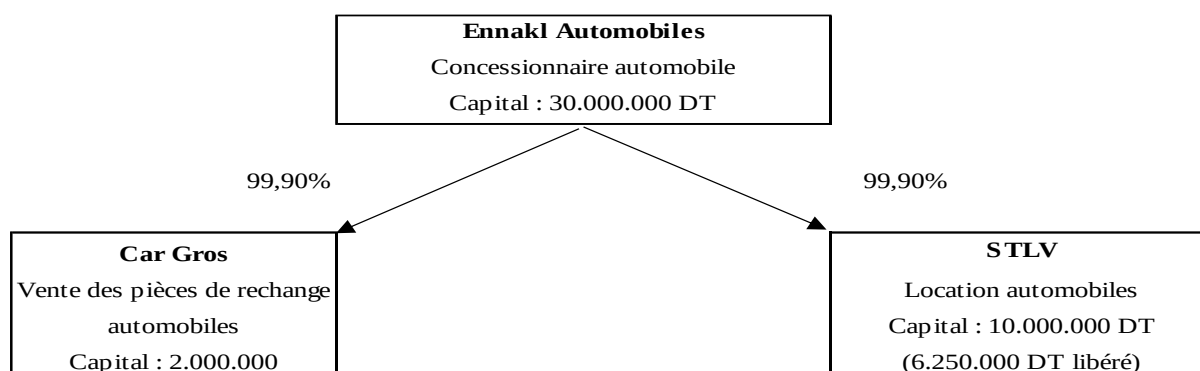
La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA, et CUPRA. Il est le deuxième importateur et distributeur de Renault Trucks sur le territoire Tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA, Renault TRUCKS et CUPRA, des pièces de rechange desdites marques, le service après-vente et la location de véhicules.



1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 31/12/2022 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,000 %	100,000 %	Intégration globale
CAR Gros	99,995 %	99,995 %	Intégration globale
S.T.L.V.	99,988 %	99,988 %	Intégration globale

1.3. Faits marquants de l'exercice

- Au terme de l'année 2023 le chiffre d'affaires consolidé a connu une progression de 25,745% par rapport à l'année 2022 passant de 568 542 801 Dinars à 714 912 828 Dinars.
- Les investissements réalisés par le Groupe durant l'exercice 2023, se sont élevés à 10 108 403 DT contre 9 035 178 DT à la même période de l'année 2022.
- Lancement des nouveaux modèles Virtus & T-cross pour la marque Volkswagen, la Leon Cupra et l'SUV Kushaq pour la marque Skoda.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

L'application des amendements suivants, obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2023, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- IFRS 17 et amendements : Contrats d'assurance ;
- Amendement à IAS 1 Informations à fournir sur les méthodes comptables, qui clarifie les informations à communiquer sur les méthodes comptables « significatives », à savoir celles susceptibles d'influencer sur les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers ;
- Amendement à IAS 8 Définition d'une estimation comptable, qui clarifie la définition d'un changement d'estimation comptable, afin de faciliter la distinction avec un changement de méthode comptable qui ne bénéficie pas du même traitement comptable ;
- Amendements à IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs résultant d'une même transaction, qui requièrent la comptabilisation d'impôts différés sur les transactions qui, lors de leur comptabilisation initiale, donnent lieu à des montants identiques de différences temporelles imposables et déductibles (contrats de location et obligations de démantèlement).

Le groupe n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Amendement IAS 1, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Amendement IFRS 16, Passif de location dans le cadre d'une cession-bail ;
- Amendement IAS 7, Entente de financement de fournisseurs.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillages	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel de transport destiné à la location	20% et 13%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où

b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité à une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

Le Groupe peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. Le groupe applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

La provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

Hypothèses :

- a) Pas de provision pour articles créés en 2021 et postérieur ;
- b) Pour le reste des articles application de la méthode suivante :

Taux rotation 2020	Taux rotation 2021	Taux rotation 2022	Taux rotation 2023	Taux de Provision à appliquer
			$\geq 20\%$	0%
	$\geq 20\%$	$\geq 20\%$	$< 20\%$	25%
	$< 20\%$	$\geq 20\%$	$< 20\%$	50%
	$\geq 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	50%
$\geq 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	75%
$< 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	100%

Avec :

Taux de rotation « TR » = Ventes de la période / (Stock final + Stock initial) / 2.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariel ».

A partir de 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à la décision IFRIC IC 04/2021. Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4%.

La filiale CAR Gros est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 15% et à la contribution sociale de solidarité de 3%.

La filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% et à la contribution sociale de solidarité de 4%.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *N'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou*
- b. *Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. *Sur la même entité imposable, Ou*
 - ii. *Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.*

2.14. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

En 2022, le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques pour la dissolution et la liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR a été exclue du périmètre de consolidation du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » à partir du 31/12/2022 (Déconsolidation), sachant que la participation dans AFCAR et ses engagements sont totalement provisionnés en totalité.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.

- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	90 043 444	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	963 665

31/12/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	63 049 888	-	-
Autres	-	-	99
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 362 291

Les données du niveau 3 sont relatives l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :

- Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
- Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe est la vente des voitures et les services connexes. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

En 2023, suite à la décision de liquidation de la Filiale AF CAR et son exclusion du périmètre de consolidation, la totalité des revenus du groupe sont réalisés en Tunisie (**Voir Note 1.1**).

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché - Taux de change	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients	140 366 008	137 707 019
Autres actifs courants*	4 834 016	6 651 333
Liquidités et équivalents de liquidités	18 154 340	17 503 836
Prêts au personnel	1 882 591	1 934 949
Dépôts et cautionnements	32 999	492 028
Avances au personnel	119 324	142 608
Total des actifs financiers au coût amorti	165 389 278	164 431 773
Actifs financiers à la JV par les AERG	90 043 543	63 049 987
Total des actifs financiers à la JV	90 043 543	63 049 987

* Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts	78 614 089	67 622 292
Créditeurs et autres créditeurs divers**	164 959 165	201 673 766
Total des passifs financiers au coût amorti	243 573 254	269 296 058
Passifs financiers à la JV par le résultat net	963 665	2 362 291
Total des passifs financiers à la JV	963 665	2 362 291

** Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM+2%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2023, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 34 987 DT.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ **Créances clients :**

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31-déc-23	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	140 366 008	-	4 905 292	145 271 300
Total	140 366 008	-	4 905 292	145 271 300

➤ **Avoirs en banques et dépôts bancaires :**

Notation*	Signification de la note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Baa1	Qualité moyenne inférieure	50 194	284 133
Ba1	Spéculatif	-	-
Ba2	Spéculatif	-	-
B2	Très spéculatif	-	-
B3	Très spéculatif	785 013	322 902
Caa1	Risque élevé	509 796	4 148 516
Caa2	Ultra spéculatif	6 187 406	8 369 703
Non notées	-	2 614 638	1 566 148
Total		10 147 047	14 691 402

* Selon les dernières données de notation disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

31 décembre 2023	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts *	299 123	1 336 907	3 391 297	-
Billets à ordre	5 517 213	-	-	-
Effets escomptes et non échus	68 769 296	-	-	-
Total	74 586 632	1 336 907	3 391 297	-

* Echéances y compris les intérêts.

Au 31 décembre 2023, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 34 987 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts	78 614 089	67 622 292
Créditeurs et autres créditeurs divers	164 959 165	201 673 766
Liquidités et équivalents de liquidités	(18 154 340)	(17 503 836)
Dettes nettes	225 418 914	251 792 222
Total capitaux propres	252 562 591	203 385 016
Total capital	477 981 505	455 177 238
Gearing ratio	47%	55%

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'utilisation de constructions :

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions	En cours Corporelles	Total
VALEURS BRUTES															
01/01/2023	63 025	20 000	4 966 496	9 648 736	45 803 763	2 649 354	406 897	14 027 222	1 906 931	8 256 647	69 805	24 261 070	1 621 921	967 332	114 669 199
Acquisitions	-	-	386 795	-	-	317 534	-	6 266 578	483 106	505 808	-	674 506	1 628 420	1 474 077	11 736 824
Cessions	-	-	-	-	-	-	(55 695)	(1 738 094)	-	-	-	-	-	-	-1 793 789
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	224 688	-	-	-	651 290	-	(875 978)	-
31/12/2023	63 025	20 000	5 353 291	9 648 736	45 803 763	2 966 888	351 202	18 780 394	2 390 037	8 762 455	69 805	25 586 866	3 250 341	1 565 431	124 612 234

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES															
01/01/2023	(63 025)	(20 000)	(3 248 931)	-	(13 939 776)	(1 939 177)	(343 817)	(4 173 767)	(1 251 569)	(5 801 434)	(69 805)	(14 081 261)	(712 024)	-	(45 644 586)
Dotations de l'exercice	-	-	(746 279)	-	(2 030 606)	(371 948)	(63 080)	(2 128 601)	(148 772)	(502 569)	-	(1 651 884)	(451 826)	-	(8 095 565)
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-	55 695	1 394 256	-	-	-	-	-	-	1 449 951
Autres mouvements	-	-	(2 215)	-	-	-	-	-	-	5 150	-	-	-	-	2 935
31/12/2023	(63 025)	(20 000)	(3 997 425)	0	(15 970 382)	(2 311 125)	(351 202)	(4 908 112)	(1 400 341)	(6 298 853)	(69 805)	(15 733 145)	(1 163 850)	-	(52 287 265)
VALEURS NETTES COMPTABLES															
31/12/2022	-	-	1 717 565	9 648 736	31 863 987	710 177	63 080	9 853 455	655 362	2 455 213	-	10 179 809	909 897	967 332	69 024 613
31/12/2023	-	-	1 355 866	9 648 736	29 833 381	655 763	-	13 872 282	989 696	2 463 602	-	9 853 721	2 086 491	1 565 431	72 324 969

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 045 201 DT contre 7 058 445 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(147 285)	(134 041)
Immeubles de placement nets	7 045 201	7 058 445

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2023 à 90 043 543 DT contre 63 049 987 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Amen Bank	80 442 528	55 049 125
ATL	9 600 916	8 000 763
Autres	99	99
Total	90 043 543	63 049 987

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti (LT) s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 393 621 DT contre 2 055 330 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel (LT)	1 360 622	1 563 302
Dépôts et cautionnements	398 815	712 513
Total	1 759 437	2 275 815
Provisions sur dépôts et cautionnements	(365 816)	(220 485)
Total	1 393 621	2 055 330

Les mouvements de la provision sur les actifs financiers au coût amorti se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	220 485	642 511
Provisions constituées au cours de la période	170 582	220 485
Reprises sur provisions	(25 251)	(642 511)
Fin de période	365 816	220 485

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 31 décembre 2023 à 641 293 DT contre 407 615 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Avances au personnel	119 324	142 608
Prêts au personnel (CT)	521 969	371 647
Sous-total	641 293	514 255
Provisions sur les prêts au personnel	-	(106 640)
Total	641 293	407 615

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 31/12/2023	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	521 969	1 360 622	1 882 591
Avances au personnel	119 324	-	119 324
Dépôt et cautionnements	-	398 815	398 815
Sous total	641 293	1 759 437	2 400 730
Provisions	-	(365 816)	(365 816)
Total	641 293	1 393 621	2 034 914

Au 31/12/2022	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	371 647	1 563 302	1 934 949
Avances au personnel	142 608	-	142 608
Dépôt et cautionnements	-	712 513	712 513
Sous total	514 255	2 275 815	2 790 070
Provisions	(106 640)	(220 485)	(327 125)
Total	407 615	2 055 330	2 462 945

A5. Participations non consolidées

Les participations non consolidées représentent les titres de participation détenus par le groupe dans la société AF CAR s'élevant à 4 288 238 DT totalement provisionnés qui a été exclue du périmètre de consolidation et déconsolidée à partir de 2022 (**Voir Note 1.1**).

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2023 à 166 770 120 DT contre 177 510 324 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Volkswagen	14 517 310	9 450 431
Volkswagen Utilitaires	875 325	12 485 451
Audi	15 304 887	30 570 319
Porsche	7 202 349	-
SEAT	28 556 401	22 865 545
SKODA	4 552 583	14 027 870
Renault Trucks	18 269 307	14 598 653
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	49 376 882	49 214 671
Stock de pièces de rechange	22 537 580	21 101 668
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	1 872 597	2 713 694
Stock VO	6 436 930	3 191 008
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	20 183	12 155
Sous-total	169 736 615	180 445 746
Provisions pour dépréciation stocks	(2 966 495)	(2 935 422)
Total	166 770 120	177 510 324

Les mouvements de la provision sur les stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	2 935 422	3 334 809
Provisions constituées au cours de la période	222 195	686 692
Reprises sur provisions	(191 122)	(1 086 079)
Fin de période	2 966 495	2 935 422

A.7. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 31 décembre 2023 à 140 366 008 DT contre 137 707 019 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Effets escomptés non échus	68 769 296	49 282 195
Effets à recevoir	41 831 354	58 445 276
Clients comptes courants	32 625 444	34 642 012
Clients travaux en cours	792 883	622 168
Clients douteux	958 302	979 831
Effets et chèques impayés	294 021	156 492
Sous-total	145 271 300	144 127 974
Provisions sur les clients	(4 905 292)	(6 420 955)
Total	140 366 008	137 707 019

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	6 420 955	4 391 706
Provision constituée au cours de la période	-	2 335 402
Reprise sur provision	(1 515 663)	(306 153)
Fin de période	4 905 292	6 420 955

A8. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 12 232 229 DT contre 18 355 773 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs, avances et acomptes	4 203 632	9 554 934
Reports d'impôts et taxes	1 615 506	8 424 484
Produits à recevoir	5 144 869	1 907 270
Débiteurs divers	11 614	12 615
Charges constatées d'avance	3 194 581	2 149 506
Sous-total	14 170 202	22 048 809
Provisions sur les autres actifs courants	(1 937 973)	(3 693 036)
Total	12 232 229	18 355 773

Les mouvements des provisions sur les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	3 693 036	1 236 051
Provisions constituées au cours de la période	-	3 269 841
Reprises sur provisions	(1 755 063)	(812 856)
Fin de période	1 937 973	3 693 036

A.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 18 154 340 DT contre 17 503 836 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Banques créditrices	10 147 047	14 691 402
Effets à l'encaissement	4 993 731	1 475 352
Caisses	49 580	30 843
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	288 224	-
Régie d'avance et accréditifs	2 675 758	1 306 239
Total	18 154 340	17 503 836

C – Capitaux propres :**C.1 Autres éléments du résultat global**

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2021	2 576 518
Gains actuariels	54 983
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	7 349 205
Impôts différés sur les AERG *	(1 561 325)
Solde au 31 décembre 2022	8 419 381
Gains actuariels	(15 478)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	26 993 557
Impôts différés sur les AERG *	4 298
Solde au 31 décembre 2023	35 401 758

*y compris l'impact des changements des taux d'impôts sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B – PASSIFS :**P.1 Emprunts et obligations locatives**

- Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2023 à 78 614 089 DT contre 67 622 530 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

31/12/2023	Courant	Non-courant	Total
Emprunts Amen Bank	1 279 614	3 047 966	4 327 580
Billets à ordre	5 517 213	-	5 517 213
Effets escomptés et non échus	68 769 296	-	68 769 296
Total	75 566 123	3 047 966	78 614 089

31/12/2022	Courant	Non-courant	Total
Emprunts Amen Bank	6 844 253	3 407 526	10 251 779
Billets à ordre	8 088 318	-	8 088 318
Effets escomptés et non échus	49 282 195	-	49 282 195
Autres	238	-	238
Total	64 215 004	3 407 526	67 622 530

- Les obligations découlant des contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 2 392 108 DT au 31 décembre 2023 contre 1 045 724 DT au 31 décembre 2022.

Le tableau de variation des emprunts et des obligations locatives se présente comme suit :

	31/12/2022	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2023
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	3 407 526	-	(1 463 627)	1 104 067	3 047 966
Courant	844 253	(1 028 266)	1 463 627	-	1 279 614
Crédit à Court Terme Amen Bank					
Courant	6 000 000	(26 000 000)	-	20 000 000	-
Crédit à Court Terme ATB					
Courant	-	(10 000 000)	-	10 000 000	-
Billets à ordre					
Courant	8 088 318	(60 965 132)	-	58 394 027	5 517 213
Obligations locatives					
Non-courant	1 045 724	-	-	1 346 384	2 392 108
Effets escomptés et non échus					
Courant	49 282 195	(49 282 195)	-	68 769 296	68 769 296
Total courant	64 214 766	(147 275 593)	1 463 627	157 163 323	75 566 123
Total Non-courant	4 453 250	-	(1 463 627)	2 450 451	5 440 074

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	3 407 525	4 237 807
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	3 mois, 18 jours	16 000 000	TMM +2%	-	6 000 000
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	215 800	TMM +2,75%	-	13 972
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	1 104 067	8,50%	920 055	-
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	8 088 318	TMM +1,5%	5 517 213	8 088 318
Crédits Leasing Tunisie Leasing et Factoring (STLV)	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	-	-
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	24 593 028	TMM +1% - TMM +1,5%	68 769 296	49 282 195
Total				78 614 089	67 622 292

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2023 à 402 114 DT contre 352 443 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Début de l'exercice	352 443	369 268
Coût des services rendus	21 781	23 707
Charge financière	31 155	34 427
Gain/perte actuarielle (AERG)	15 478	(54 984)
Remboursements	(18 743)	(19 975)
Fin de l'exercice	402 114	352 443

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6 718 925 DT contre 7 580 492 DT au 31 décembre 2022.

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 974 318 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	STLV	Total
Provisions pour départ à la retraite	135 916	3 931	-	139 847
Provisions pour litiges	416 379		-	416 379
Provisions sur les titres	1 389 388	68 612	-	1 458 000
Pertes de change latentes	261 430	37 594	-	299 024
Instruments de couverture	268 382	34 905	-	303 287
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	455 296	-	-	455 296
Marge sur stocks finaux ICO	230 275	-	-	230 275
Contrats de location	86 703	-	23 319	110 022
Provisions sur les stocks et cautions	536 047	325 506	-	861 553
Total des actifs d'impôts différés	3 779 816	470 548	23 319	4 273 683
Gains de change latents	(1 115 358)	-	-	(1 115 358)
Produits à recevoir	(40 847)	-	-	(40 847)
Amortissements	(1 143 160)	-	-	(1 143 160)
Total des passifs d'impôts différés	(2 299 365)	-	-	(2 299 365)
Solde net	1 480 451	470 548	23 319	1 974 318

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2023	Solde au 31 décembre 2022	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2023
Provision pour départ à la retraite	123 782	11 767	4 298	139 847
Provision pour litiges	672 552	(256 173)	-	416 379
Pertes de change latentes	966 490	(667 466)	-	299 024
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	462 441	(7 145)	-	455 296
Provisions sur les titres	1 458 000	-	-	1 458 000
Marge sur stocks finaux ICO	238 368	(8 093)	-	230 275
Gains de change latents	(1 649 692)	534 334	-	(1 115 358)
Produits à recevoir	(32 052)	(8 795)	-	(40 847)
Instruments de couverture	802 770	(499 483)	-	303 287
Amortissements	(1 185 076)	41 916	-	(1 143 160)
Provisions sur les stocks et cautions	729 244	132 309	-	861 553
Contrats de location	48 898	61 124	-	110 022
Total	2 635 725	(665 705)	4 298	1 974 318

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2023
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	64 067 170
Taux d'impôt	39%
Impôt sur les sociétés (théorique)	24 986 196
Effet de :	
Provisions et charges non déductibles	5 022 530
Produits non imposables	(7 637 004)
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	22 371 722

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Désignation	Montants
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2022	9 445 892
Charge d'impôt exigible de 2023	21 706 017
Paiement d'impôts en 2023	(27 234 266)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2023	3 917 643

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2023 à 152 625 266 DT contre 191 615 266 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs étrangers	134 589 790	180 645 337
Fournisseurs locaux	15 664 313	9 344 031
Fournisseurs, factures non parvenues	1 908 279	1 274 666
Fournisseurs d'immobilisations	-	57 562
Fournisseurs, retenues de garantie	307 384	293 670
Fournisseurs, effets à payer	155 500	-
Total	152 625 266	191 615 266

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 12 417 584 DT contre 11 125 149 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer	5 089 609	5 178 691
CNSS	1 557 405	1 781 777
Provisions pour congés payés	589 531	582 275
Etat, impôts et taxes à payer	4 942 190	2 328 102
Créditeurs divers	13 671	32 099
Assurance groupe	120 029	51 637
Produits constatés d'avance	83 685	101 870
Débours sur droits de douane et cartes grises	17 464	99 919
Avances reçues des clients	-	964 779
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	12 417 584	11 125 149

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2023 à 963 665 DT contre 2 362 291 DT au 31 décembre 2022 et correspondent à l'instrument de couverture passif.

C – L'ETAT DE RESULTAT :**R.1. Produits issus des contrats avec les clients**

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2023 à 714 912 828 DT contre 568 542 801 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Ventes de véhicules neufs	606 166 608	464 138 884
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	84 487 774	88 849 888
Ventes de travaux atelier	2 676 301	2 503 557
Ventes de véhicules utilisés	12 806 396	8 062 772
Locations de véhicules	5 900 742	4 650 204
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	2 849 294	310 409
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	18 184	18 739
Ventes de carburants	7 529	8 348
Total	714 912 828	568 542 801

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 578 664 846 DT contre 447 599 097 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Achats de véhicules neufs	388 157 531	246 962 873
Droits de Douanes	96 563 332	107 195 813
Achats de pièces de rechanges	68 032 251	66 795 129
Fret maritime	6 555 792	7 501 884
Charges de personnel	3 108 041	4 377 962
Frais de magasinage	-	869 616
Frais de gardiennage	160 791	1 145 420
Achats des accessoires	977 874	403 088
Dotations aux provisions sur stocks VN	222 195	686 692
Reprises de provisions sur stocks VN	(191 122)	(936 222)
Assurance maritime	737 578	698 205
Travaux extérieurs	295 686	214 869
Frais de transit	1 082 758	687 577
Achats de véhicules utilisés	12 715 048	10 752 828
Achats pour les ateliers	247 091	243 363
Total	578 664 846	447 599 097

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2023 à 24 856 248 DT contre 21 438 094 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Autres frais sur ventes	4 294 743	3 445 490
Frais de déplacements	1 164 071	1 046 557
Charge de personnel	13 834 397	11 380 398
Publicité et insertions	4 275 379	3 926 333
Consommables	345 302	757 296
Location diverses	141 185	99 114
Cadeaux, réceptions et restaurations	259 630	231 743
Honoraires	121 299	124 350
Impôts et taxes	12 489	12 489
Redevances et royalties	407 753	414 324
Total	24 856 248	21 438 094

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2023 à 40 832 915 DT contre 38 828 096 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Charges de personnel	15 221 564	12 630 370
Dotations aux amortissements	8 108 809	7 550 043
Impôts et taxes	3 090 486	2 162 553
Honoraires	4 879 869	2 119 108
Energie	941 727	977 666
Frais bancaires	5 340 906	3 883 958
Entretiens et réparations	1 485 370	1 280 658
Assurances	1 230 949	1 022 174
Gardiennage	543 433	605 527
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	2 144 738	5 198 288
Reprises de provisions sur créances et autres actifs	(5 376 772)	(306 872)
Abonnements	2 005 005	660 502
Fournitures de bureaux	188 432	259 020
Frais de formation	204 096	186 234
Vêtements de travail	199 894	160 207
Dons et subventions	28 390	38 950
Frais de télécommunications	292 498	326 236
Autres frais administratifs	303 521	73 474
Total	40 832 915	38 828 096

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2 739 814 DT contre 2 783 163 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 535 555)	(5 610 979)
Reprises de provisions pour risques et charges	3 397 121	6 802 368
Produits non récurrents	382 298	183 378
Profits sur cessions d'immobilisations	1 027 896	1 065 173
Location	72 000	72 000
Ristournes TFP	209 786	70 233
Remboursements d'assurance	112 310	105 533
Autres services	73 958	95 457
Total	2 739 814	2 783 163

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 8 720 292 DT contre 5 437 542 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Pertes sur cessions d'immobilisations	102 562	76 094
Pénalités de retard et amendes douanières	8 501 882	372 611
Autres pertes	106 913	4 987 980
Pertes sur créances irrécouvrables	8 935	857
Total	8 720 292	5 437 542

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 060 874 DT contre 4 169 236 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Dividendes reçus	5 021 043	3 670 774
Gains sur instruments de couverture	1 398 626	-
Intérêts créditeurs	404 744	284 547
Intérêts sur prêts au personnel	157 922	169 088
Produits nets sur placements	78 539	44 827
Total	7 060 874	4 169 236

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 572 045 DT contre 4 967 279 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Intérêts sur comptes courants	312 587	231 717
Intérêts sur escomptes d'effets	5 434 316	2 048 919
Intérêts sur emprunts	1 793 987	1 674 849
Moins-values sur les instruments financiers	-	163 019
Pertes sur instruments de couverture	-	814 348
Charges financières - IDR	31 155	34 427
Total	7 572 045	4 967 279

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Achats consommés	578 423 346	444 552 718
Salaires, traitements et avantages du personnel	32 363 896	28 548 937
Autres charges d'exploitation	29 275 068	23 590 745
Reprises/Dotations aux amortissements et aux provisions	4 907 848	12 191 929
Impôts, taxes et versements assimilés	3 102 975	2 175 042
Honoraires	5 001 168	2 243 458
Total	653 074 301	513 302 829

D – ENGAGEMENTS HORS BILAN DU GROUPE AU 31/12/2023 :

Les engagements hors bilan du groupe arrêtés au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	33 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	17 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
Car Gros	ATB	500 000 EURO
Total		67 200 399 EUR

Engagements en Dinars par banque :**AMEN BANK :**

Société	Nature	Montant au 31/12/2023
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 937 484
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 706 431
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	260 111
Total		13 904 026

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 940 562
Total	3 940 562

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	23 474
Total	23 474

E – NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 mars 2024. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2023 n'a été identifié.

F – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

❖ Société Ennakl Automobiles :**Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :**

Le 10 juillet 2023, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- ✓ Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- ✓ Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours s'élève au 31/12/2023 à 5 517 213 DT.
- ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- ✓ L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31/12/2023 à 3 937 484 DT.
- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31/12/2023 à 9 706 431 DT.
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31/12/2023 à 33 000 000 Euro.
- ✓ La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.
- ✓ Les soldes des engagements effectifs au 31 décembre 2023 sont détaillés au niveau de la **Note D.**

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

En 2020, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 28/02/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 830 281 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 358 363 DT en 2023. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2023 à 3 407 526 DT.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

I) En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 07/11/2022
- Principal : 16.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de ce crédit, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce crédit a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

II) En 2023, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 24/08/2023
- Principal : 20.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%.

Ce prêt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2023 pour 20 000 000 DT en principal. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 437 949 DT.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

Au cours de 2023, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 58 394 027 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
- Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 5 517 213 DT et les remboursements au cours de 2023 s'élèvent à 60 965 133 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent au 31/12/2023 à 614 965 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI) :

- La société PGI Holding a facturé à la société Ennakl Automobiles 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 835 464 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe Poulina se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	1 728 946	30 056
CAFE BONDIN	-	14 656
PARENIN	2 737 133	11 153
CAFE BEN YEDDER	317 520	8 092
POULINA GROUP HOLDING	429 824	985
EL MAZRAA	127 125	-
COMAR	110 318	876 109
PGI HOLDING	87 643	-
AMEN SANTE	-	7 197
Total	5 538 510	948 248

- En 2023, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société mère en 2023 pour un montant total de 91 321 961 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société mère en 2023 pour un montant total de 48 829 835 DT TTC.

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général/ Président du conseil d'administration**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	544 611	231 488	291 232	334 232	381 432

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Nomination d'un nouveau Directeur Général (Mr. Anouar Ben Ammar) et d'un nouveau président du conseil d'administration (Mr. Ibrahim Debbache) à la suite des décisions respectives de l'AGO et conseil d'administration du 25 avril 2023.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Avril 2023. Au titre de l'exercice 2023, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2023, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

❖ Société Gar Gros :

- ✓ La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31/12/2023 des frais d'assurance relatifs à :
- Un contrat d'assurances multirisques pour un montant de 26 963 DT ;
 - Un contrat d'assurances flotte pour un montant de 14 827 DT ;
 - Un contrat d'assurances groupe pour un montant de 148 448 DT.

❖ Société STLV :Tunisie Leasing et factoring

En 2023, la société a STLV a facturé à la société Tunisie Leasing et factoring un montant de 14 120 DT HT à titre de location de véhicules.

Le solde client de la société Tunisie Leasing et factoring correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 4 200 DT au 31/12/2023 contre un solde de 1 400 DT au 31/12/2022.

Assurances Comar

En 2023, la société STLV a encouru des frais d'assurance auprès de la compagnie Assurances COMAR relatifs à :

- Un contrat d'assurance groupe pour un montant de 52 581 DT ;
- Un contrat d'Assurance flotte pour un montant de 738 891 DT ;
- Un contrat d'assurance multirisque professionnel pour un montant de 3 690 DT.

Le solde fournisseur Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 11 882 DT au 31/12/2023 contre un solde de 635 DT au 31/12/2022.

En 2023, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 959 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2023 et au 31/12/2022.

Amen Bank

Le 25/09/2019, la STLV a signé avec l'Amen Bank un contrat de crédit à moyen terme pour un montant en principal d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000 DT) destiné à financer l'acquisition de Soixante-deux véhicules et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est de TMM + 2,75%. Le 11/02/2020, une seule tranche d'un montant de 215 800 DT a été débloqué au profit de la société STLV S.A.

Au 31/12/2023, le reliquat en principal de cette tranche a été totalement remboursé pour un montant de 13 972 DT. Les charges financières correspondantes supportées en 2023 ont totalisé 120 DT.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un nouveau contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000) et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une seule tranche d'un montant de 1 104 067 DT a été débloqué au profit de la société STLV. Au 31/12/2023, un montant de 184 011 DT est remboursé et un montant en principal non échu s'élève à 920 056 DT. Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 57 133 DT au 31/12/2023 dont un montant de 10 210 DT d'intérêts courus et non échus.

En 2023, la société a STLV a facturé à l'Amen Bank un montant de 2 641 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2023 contre de 2 430 DT au 31/12/2022.

PARENIN :

En 2023, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 77 232 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 59 431 DT au 31/12/2023 contre un solde de 1 050 DT au 31/12/2022.

Rémunérations servies aux dirigeants :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBACHE		AHMED AZIZ HAJ ROMDHANE	
	Président directeur général (**)		Directeur Général Adjoint	
	Charge au 31/12/2023	Passif au 31/12/2023	Charge au 31/12/2023	Passif au 31/12/2023
Salaire brut (*)	308 000	-	247 978	-

(*) Y compris les avantages en nature ;

(**) Président directeur général jusqu'au 22/09/2023.